

LE DEVOIR



MONDE

Le procès de Donald Trump est officiellement ouvert **A7**

WEEK-END

Le livre au cœur d'une trentaine de spectacles partout au Québec | **B1**

ACTUALITÉS

Il y a 100 ans, la prohibition, un mouvement de tempérance qui sera un des moteurs du féminisme | **A10**

Des élus américains évoquent un embargo sur le crabe canadien

Ils accusent les pêcheurs d'être responsables de la mort de baleines noires

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Des élus républicains et démocrates demandent à Washington d'envisager un embargo sur les importations de crabe des neiges en provenance du Canada. Ils accusent cette pêche d'être responsable des mortalités records de baleines noires. Québec juge ce scénario « inconcevable » et réclame l'intervention d'Ottawa pour protéger l'accès à un marché vital pour les pêcheurs québécois, a appris *Le Devoir*.

Dans une lettre adressée au secrétaire au Commerce, Wilbur Ross, un membre de la garde rapprochée du président Donald Trump, quatre élus du Maine se portent à la défense de l'industrie de la pêche au homard de leur État. Ils font valoir que les mesures de protection de la baleine noire de l'Atlantique Nord imposées depuis plusieurs années aux pêcheurs américains ont permis de sauver l'espèce de l'extinction, mais aussi d'en faire croître la population.

Or, ajoutent-ils, les mortalités de baleines noires « directement liées » aux activités de navigation commerciale et de pêche en eaux canadiennes « continuent d'augmenter ». Un total de 12 baleines noires sont mortes dans le golfe du Saint-Laurent en 2017 et au moins 9 en 2019, sur une population qui avoisine les 400 individus.

La lettre, cosignée par la sénatrice républicaine Susan Collins, cite explicitement les engins de pêche au crabe des neiges des pêcheurs canadiens comme étant « le principal responsable » des empêtrements et des décès de baleines noires.

Dans ce contexte, « il est incroyablement frustrant pour les pêcheurs de homard du Maine », après les efforts consentis « depuis deux décennies », de continuer à être « la principale cible » des « réglementations pénibles » mises en place par les autorités américaines, écrivent les élus dans cette missive envoyée en décembre au bureau de M. Ross.

Les deux sénateurs et les deux membres du Congrès ajoutent que ces mortalités, qui menacent la survie de l'espèce, font craindre aux pêcheurs de homard américains la mise en place de mesures encore plus contraignantes dans les eaux côtières du Maine.



Pas moins de 90 % des exportations de crabe des neiges se font vers les États-Unis.

FABIEN DEGLISE LE DEVOIR

ENQUÊTE MÂCHURER

Charest et Bibeau, les rois du financement

La Cour suprême refuse d'entendre l'appel de l'ex-argentier du Parti libéral du Québec, levant ainsi le secret sur des documents d'enquête

MARCO BÉLAIR-CIRINO
MARIE-MICHÈLE SIOUI
CORRESPONDANTS PARLEMENTAIRES
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Dans des documents judiciaires dévoilés jeudi au sujet de pratiques de financement par l'ex-collecteur de fonds du Parti libéral du Québec (PLQ) Marc Bibeau, des policiers de la Sûreté du Québec pointent l'ex-premier ministre Jean Charest comme l'une des « personnes impliquées » dans une affaire criminelle.

Il existe des « motifs raisonnables » de croire que des infractions au Code criminel — corruption de fonctionnaire judiciaire, fraude envers le gouvernement, entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale et abus de confiance — ont été perpétrées par des figures importantes du PLQ, soutient le sergent-enquêteur David Quellet de la Sûreté du Québec dans une dénonciation obtenue par un consortium formé de *La Presse*, *The Gazette* et *Québecor*, au terme d'un long bras de fer juridique avec Marc Bibeau.

« Parmi les personnes impliquées » : Marc Bibeau, Jean Charest, ainsi que l'ex-directrice du financement Violette Trépanier et l'ex-organisateur du PLQ Pierre Bibeau.

Ces soupçons policiers n'ont jamais été validés par les tribunaux. Marc Bibeau s'est opposé fermement à la divulgation de ces mandats, demandés dans le cadre de l'enquête Mâchurer. Il a mené son combat jusqu'à la

VOIR PAGE A 2 : CHAREST

INDEX

- Avis légaux..... B8
- Culture..... B1
- Décès..... B6
- Économie..... B6
- Éditorial..... A8
- Grille TV..... B2
- Idées..... A9
- Météo..... B9
- Monde..... A6
- Mots croisés..... B9
- Sports..... B9
- Sudoku..... B9

Et si un mineur demande l'aide médicale à mourir ?

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

A

lors que se discute la possibilité d'élargir l'aide médicale à mourir aux mineurs, comme cela est déjà le cas aux Pays-Bas et en Belgique, l'équipe de soins palliatifs et l'Unité d'éthique clinique du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine se préparent à cette éventualité.

Au Canada, on étudie donc la possibilité d'étendre l'accessibilité de l'aide médicale à mourir aux « mineurs matures », une catégorie de mineurs qui ont acquis la capacité de décider des soins qu'ils veulent recevoir, au même

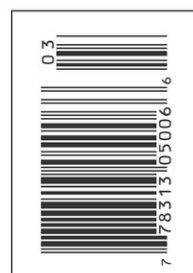
titre que les adultes. Il s'agit bien évidemment d'adolescents. « Mais tous les adolescents ne sont pas des mineurs matures », précise le pédiatre Marc-Antoine Marquis, spécialiste en soins palliatifs au CHU Sainte-Justine.

« Élargir l'accessibilité de l'aide médicale à mourir aux mineurs matures demande encore plus de circonspection que pour les adultes, car on doit s'assurer que le patient est effectivement un mineur assez émancipé pour pouvoir demander ce genre de soins », fait remarquer d'entrée de jeu le Dr Marquis. « Pour qu'un mineur soit

VOIR PAGE A 4 : MINEUR



Le pédiatre Marc-Antoine Marquis
ADIL BOUKIND LE DEVOIR



COUR SUPRÊME

Comment les conservateurs jugeront-ils Jean Charest ?

Les nouvelles révélations de l'enquête Mâchurer risquent de nuire à l'ancien premier ministre s'il se lance dans la course à la direction du Parti conservateur

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

L'enquête Mâchurer revient hanter Jean Charest alors qu'il s'appête à annoncer s'il briguera la direction du Parti conservateur du Canada. Ses partisans clament son innocence, rappelant qu'il ne fait l'objet d'aucune accusation. Mais d'autres conservateurs estiment que ces nouvelles allégations risquent de lui faire mal, s'il se lance dans la course, et qu'il devrait peut-être même en être disqualifié.

Plusieurs conservateurs citaient déjà l'existence de l'enquête — qui est toujours en cours et qui viserait toujours M. Charest, selon le *Journal de Québec* — comme étant une ombre qui planerait assurément au-dessus de la possible candidature de l'ancien premier ministre du Québec. Mais voilà que de nouvelles allégations viennent raviver ces inquiétudes.

La Cour suprême a permis jeudi de le-

ver l'interdit de publication sur des documents judiciaires qui font état d'allégations de financement du Parti libéral du Québec par des firmes d'ingénierie, par l'entremise de prête-noms et dans l'espoir d'obtenir en retour des contrats du gouvernement libéral. L'argent aurait transité par Marc Bibeau, l'argentier du parti lorsque Jean Charest en était le chef. Des témoins présentent les deux hommes, dans ces documents, comme étant « de très bons amis » ou « comme des frères ».

L'homme d'affaires Vincenzo Guzzo, qui a renoncé à briguer la chefferie conservatrice pour appuyer M. Charest, n'y voit rien de neuf. « Si les allégations sont les mêmes qu'elles étaient il y a six ans, soit que M. Charest était supposément le chef d'orchestre mais qu'on n'a pas de lien direct qui le relie [aux allégations], pour moi, c'est des ouï-dire », a-t-il affirmé au *Devoir*.

L'ex-ministre conservateur Lawrence Cannon a lui aussi défendu M. Charest. « J'ai constaté comme bien des gens qu'il n'y a toujours pas d'accusations qui

sont portées contre M. Charest », a-t-il noté, à l'instar de M. Guzzo. M. Cannon compte appuyer l'ex-premier ministre québécois si celui-ci brigue la direction du Parti conservateur. Et il estime que les autorités devraient le blanchir une fois pour toutes plutôt que « de garder cette espèce de scénario qui fait qu'une personne, qui est innocentée jusqu'à preuve du contraire, soit condamnée par l'opinion publique sur la place publique parce qu'on laisse planer le doute ».

La chefferie inaccessible ?

Le sénateur conservateur Leo Housakos croit toutefois que M. Charest aura du mal à se présenter à la chefferie de son parti s'il fait l'objet d'une enquête.

Le Parti conservateur interroge tous les aspirants candidats sur leurs antécédents judiciaires et leur demande s'ils font ou ont fait l'objet d'une enquête criminelle. Un comité d'investiture évalue ensuite leur dossier et décide s'ils pourront être de la course.

« Si, dans le formulaire, il répond qu'il

Si, dans le formulaire, il répond qu'il est sous enquête policière criminelle, je pense que le parti va être obligé de disqualifier sa candidature

LEO HOUSAKOS



est sous enquête policière criminelle, je pense que le parti va être obligé de disqualifier sa candidature », a supputé le sénateur. Une source au parti prédisait cependant cette semaine que le Parti conservateur préférerait probablement laisser le soin à ses membres de décider du sort d'un candidat se trouvant dans une telle situation.

Une autre source conservatrice croit que le retour de l'enquête Mâchurer sur la place publique ne peut que nuire à M. Charest. « Ça vient remettre dans la place publique des allégations de comportement inapproprié. Et ça, quand tu veux te présenter dans un poste de cette nature-là, c'est la dernière chose dont tu as besoin. »

La teneur de l'enquête Mâchurer est davantage connue au Québec. Des conservateurs de l'Ouest consultés avant Noël n'étaient pas au fait de ses tenants et aboutissants. « Ils ne connaissent pas les détails. Mais ils sont au courant qu'il y a une enquête policière et c'est suffisant », relate cependant une seconde source du *Devoir*, qui prédit elle aussi que ce dossier va causer des ennuis à Jean Charest.

Car les membres conservateurs sont « allergiques » à ce genre d'allégations, explique cette personne.

« Ils associent ce genre de choses aux libéraux et aux gouvernements libéraux », résume-t-elle, en rappelant que Stephen Harper a été élu au pouvoir à la suite du scandale des commandites au Parti libéral du Canada.

Jean Charest était aux funérailles de l'ancien politicien terre-neuvien John Crosbie jeudi. Il n'a pas répondu aux demandes d'entrevue du *Devoir*.

Des témoins de l'intérieur

CHAREST

SUITE DE LA PAGE A 1

Cour suprême afin qu'ils demeurent sous scellés. En refusant d'entendre la cause de l'ex-argentier libéral jeudi, le plus haut tribunal du pays a levé l'ordonnance de non-publication sur ces documents.

Aucune des personnes visées par les mandats liés à l'enquête Mâchurer n'a fait l'objet d'accusations à ce jour.

Un rôle de premier plan

Les policiers affectés à l'enquête Mâchurer cherchaient à mettre la main sur toute documentation sur les efforts de financement que le PLQ avait déployés auprès « de grandes entreprises du Québec » entre 1998 et 2012. Ils s'intéressaient aussi à l'octroi de contrats par l'État québécois et à des nominations à des conseils d'administration de sociétés d'État.

Les témoins rencontrés par les policiers ont identifié M. Charest comme un acteur clé dans le financement du PLQ, et ce, dès son arrivée en 1998. « Les agendas de M. Charest, lorsqu'il était à l'opposition, démontrent qu'il est très impliqué en matière de financement. Plusieurs inscriptions de financement sectoriel [une pratique illégale], en compagnie de Marc Bibeau, y sont relatées », lit-on dans le résumé des faits du sergent-enquêteur.

Sous l'impulsion de M. Charest, « la mentalité en matière de financement politique a complètement changé » au PLQ, fait remarquer M. Ouellet. « Le Parti était plus axé sur le financement. L'arrivée de Marc Bibeau à titre d'argentier du parti s'est faite au même moment. »

« Comme des frères »

Les témoignages contenus dans les déclarations assermentées sont formels quant aux liens unissant Marc Bibeau et M. Charest : ils sont « très près », « comme des frères », souvent ensemble publiquement, au point où Marc Bibeau se serait présenté comme un « conseiller du premier ministre », brandissant même une carte professionnelle assortie du logo du gouvernement du Québec, selon un témoin.

Les témoignages recueillis par les policiers viennent aussi de l'intérieur : l'ancien député libéral Bernard Brodeur a dit de Marc Bibeau qu'il était « la personne qui avait le plus d'influence auprès du premier ministre M. Charest ». « À le voir toujours au cabinet du premier ministre, à le voir toujours graviter dans les couloirs du parlement, démontre toute son importance. D'autant plus que ces endroits sont à accès très limités », a-t-il rapporté.

MM. Charest et Bibeau s'affichaient ensemble dans des activités de collecte de fonds organisées dans des firmes de

La saga en quatre dates

14 novembre 2013

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) effectue des perquisitions dans des entreprises appartenant à l'homme d'affaires Marc Bibeau, dont Schokbéton.

7 avril 2014

Témoignage à huis clos de Marc Bibeau à la Commission Charbonneau chargée d'enquêter sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

24 avril 2017

Le *Journal de Montréal* révèle que Bibeau et l'ancien premier ministre Jean Charest ont été sous surveillance policière jusqu'en 2016.

16 janvier 2020

La Cour suprême rejette la demande d'ordonnance de non-publication de Marc Bibeau concernant des documents judiciaires liés aux perquisitions de l'UPAC réalisées en 2016.

génie-conseil ou d'avocats. Après sa victoire électorale de 2003, M. Charest aurait pris part à des « cocktails » au domicile de Marc Bibeau dans l'ouest de l'île de Montréal, en compagnie de contributeurs à la caisse électorale du PLQ. « Il y avait beaucoup de gens d'affaires. L'activité était pour remercier les gens qui avaient apporté des contributions », a dit l'ex-vice-président de SNC-Lavalin Pierre Anctil aux forces policières. Des députés libéraux auraient aussi été présents.

Coudées franches à Bibeau

Les propos de la quinzaine de témoins cités dans les déclarations assermentées laissent croire que M. Charest a donné les coudées franches à Marc Bibeau. L'« argentier » n'a pourtant jamais travaillé officiellement pour le PLQ ou l'État québécois.

À ceux qu'il sollicitait pour obtenir du financement, Marc Bibeau aurait fait valoir sa capacité d'influencer l'octroi de contrats d'Hydro-Québec, ou encore les décisions ministérielles au sujet du prolongement du métro vers Laval. Hydro-Québec a encore une fois démenti ces informations avec force jeudi.

Les documents judiciaires jettent aussi un nouvel éclairage sur le système de prête-noms qu'aurait échafaudé les firmes d'ingénierie et de construction « to be in the team », comme l'a résumé Giuseppe Borsellino, de Garnier Construction. Le *modus operandi*, décrit



L'enquête Mâchurer colle à la peau de l'ancien premier ministre Jean Charest, lui qui songe à un retour en politique active et qui pourrait donc entrer dans la course à la direction du Parti conservateur du Canada.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

par plusieurs témoins, aurait consisté à rembourser les contributions ; cela se serait notamment fait chez SNC-Lavalin au moyen de primes qui correspondaient « environ au double du don pour contrer l'imposition ». Au sein de cette entreprise, les dons annuels au PLQ auraient été d'environ 90 000 \$ par année, mais ce montant serait passé à 175 000 \$ après l'arrivée de Riadh Ben Aissa comme vice-président en 2009. Décrit comme une « police d'assurance » par l'un des témoins, le financement au PLQ aurait été perçu comme un « devoir ». Paul Lafleur, de la firme de génie BPR, l'a résumé ainsi aux policiers : « Il n'aurait jamais voulu prendre le risque de ne plus financer le PLQ ».

Silence chez les libéraux

Les instances libérales se sont enfermées dans le silence jeudi, en raison de la « judiciarisation du dossier ». M. Charest n'a pas répondu aux multiples appels du *Devoir*. L'ex-ministre libéral Jacques Dupuis, nommé dans les

documents comme un intermédiaire entre Marc Bibeau et un cadre d'une firme de génie, a dit vouloir « réserver ses commentaires » au réseau RDI, où il collabore régulièrement. L'aspirante cheffe libérale Dominique Anglade est aussi restée muette, tandis que son rival, Alexandre Cusson, a déclaré par l'entremise de sa porte-parole que cette situation ne le concernait « en rien » puisqu'il est question « d'une autre époque et d'un autre chef ».

Parmi les partis d'opposition, seul Québec solidaire a fourni une réaction, parlant d'une « bonne nouvelle » permettant de répondre à la « soif de transparence et de justice » du public.

L'ex-entrepreneur Lino Zambito a affirmé avoir déjà « dit ce qu'il avait à dire » sur ce sujet. « Il y a des politiciens qui devraient peut-être réagir », a-t-il néanmoins déclaré, en faisant référence à ceux qui ont exprimé leur appui à la candidature éventuelle de M. Charest à la chefferie du Parti conservateur du Canada.

L'inculture religieuse

CHRISTIAN RIOUX



« C'est qui, le monsieur sur la croix ? » À Paris, devant les grands tableaux de la Renaissance italienne, les questions de ce genre ne sont pas le fait que des petits musulmans. Les professeurs qui arpègent le Musée du Louvre avec leurs élèves en savent quelque chose.

Ces questions viennent aussi de petits Français d'autres confessions qui n'ont jamais mis les pieds dans une église. Elles pourraient aussi venir des enfants du Québec, où la rupture avec la religion est à la fois plus récente et pour cela plus vive encore.

Il est donc normal que partout en Occident on se soit demandé comment combler ce vide qui, en quelques décennies, nous a largement coupés des racines de notre culture. En France, ce questionnement a commencé dans les années 1980 avec le rapport Joutard qui affirmait que la connaissance des cultures religieuses était « nécessaire à l'intelligence de nos sociétés, de leur passé et de leur présent, de leur patrimoine littéraire et artistique, de leur système juridique et politique ». En 2002, le rapport Debray, *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*, proposera de renforcer l'enseignement de la culture religieuse dans les cours d'histoire, de français et d'histoire de l'art. Des propositions largement mises en pratique depuis.

Au Québec, ce questionnement s'est développé au tournant des années 2000 avec le rapport Proulx pour donner naissance en 2008 au cours Éthique et culture religieuse. À la différence de la plupart des pays, le Québec a choisi de faire de l'enseignement des religions une matière indépendante de la maternelle à la fin du secondaire, et qui devenait du coup presque aussi importante que le français, les mathématiques, l'histoire et l'anglais. On constate aujourd'hui que ce fut une erreur, car chaque nouveau problème ne nécessite pas la création d'un nouveau cours. Ce n'est pas sans raison qu'en dix ans, le cours ECR a réussi le tour de force de susciter l'insatisfaction aussi bien chez les athées que chez les croyants.

On nous dit qu'il était impérieux de réintégrer dans l'enseignement une certaine idée de la « spiritualité ». C'était oublier que, dans un pays laïque, les religions n'ont pas le monopole de cette quête de sens, qu'elles doivent partager avec les philosophies, mais aussi avec les savoirs et l'art en général. Tout comme, dans un État laïque, la liberté religieuse n'est qu'un élément de la liberté de conscience. Instaurer dans l'enseignement de base un cours distinct consacré aux seules religions, c'était les isoler sans raison et nier cette pluralité constitutive des États modernes. Il faudrait de plus nous expliquer comment on peut sérieusement parler de l'islam ou de l'animisme à un enfant de six ans sans sombrer dans la morale à deux balles et la folklorisation des religions.

• • • • •

Mais surtout, le cours ECR n'a jamais été conçu comme une façon de combler le vide culturel créé par l'accélération de l'histoire. Il a plutôt été programmé comme un nouvel apostolat destiné à « ouvrir à l'Autre » un peuple considéré comme tricoté trop serré et dont le professeur Michel Seymour n'hésite pas à dire qu'il vit... « dans l'inexistence de l'Autre » ! Il s'agissait donc de remplacer les vieux cours de religion et de morale par la nouvelle idéologie de l'heure, celle du multiculturalisme et des accommodements religieux. Dans cette nouvelle doxa, « l'Autre » se substituait au peuple élu et l'œcuménisme (prêchant le rapprochement des religions) devenait le nouveau catéchisme officiel. Le jupon idéologique du cours ECR a toujours dépassé, d'où les nombreux exemples montrant que derrière le « respect des religions » (toujours confondu avec celui dû aux croyants) se cachait en réalité l'interdiction de les critiquer.

Un certain nombre de personnes ont sincèrement défendu ce cours, y voyant une façon de ramener des connaissances dans une école noyée sous les « compétences ». Sa disparition ne devrait surtout pas être l'occasion d'en finir avec le savoir religieux. Au contraire, elle devrait nous permettre de débarrasser celui-ci des idéologies et du commentaire d'actualité auquel il se résume trop souvent afin de renouer avec l'enseignement des humanités. « Traditions religieuses et avenir des Humanités sont embarqués sur le même bateau », écrit Régis Debray. On ne renforcera pas l'étude du religieux sans renforcer l'étude tout court.

En supprimant ce cours, le Québec a une occasion unique de consolider l'étude des sources religieuses de notre civilisation en confiant ces connaissances, non plus à des missionnaires de l'« ouverture », mais à de véritables professeurs d'histoire, de français ou d'histoire de l'art. Cela est d'autant plus important dans un pays qui, malgré un anticléricalisme parfois virulent, demeure fortement imprégné de catholicisme souvent sans le savoir. On oublie que la Bible est aussi une œuvre littéraire et que les *Lettres persanes* de Montesquieu nous en apprennent plus sur l'islam que bien des textes contemporains. En histoire, la contre-réforme catholique devrait occuper une place centrale tant elle a influencé le Québec jusqu'à nos jours. Sans parler de notre patrimoine littéraire et artistique dont les sources religieuses sont évidentes.

La disparition du cours ECR est une chance. Il ne faudrait pas la rater.

En supprimant ce cours, le Québec a une occasion unique de consolider l'étude des sources religieuses de notre civilisation en confiant ces connaissances, non plus à des missionnaires de l'« ouverture », mais à de véritables professeurs d'histoire, de français ou d'histoire de l'art



Le ministre canadien des Affaires étrangères, François-Philippe Champagne, en compagnie de ses homologues des pays dont des ressortissants sont décédés dans l'écrasement d'un avion civil abattu par les forces armées iraniennes : Idrees Zaman (Afghanistan), Andrew Murrison (Royaume-Uni), Vadym Prystaiko (Ukraine) et Ann Linde (Suède).

TOLGA AKMEN AGENCE FRANCE-PRESSE

III AVION ABATTU

L'Iran sous surveillance

Un cadre de coopération en cinq points a été établi sous l'égide du Canada

ALEXIS RIOPEL
LE DEVOIR

« L'Iran devrait prendre le chemin de la coopération. » Le chef de la diplomatie canadienne croit que Téhéran a posé des gestes encourageants jusqu'à présent. Les moyens pour s'assurer qu'il reste sur cette voie sont cependant demeurés flous, jeudi, à l'issue d'une réunion des pays endeuillés à Londres.

« Nous jugeons l'Iran demande par demande et, aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il pose de bons premiers gestes, a déclaré le ministre des Affaires étrangères du Canada, François-Philippe Champagne. Mais évidemment, soyons clairs : c'est un long processus. Notre évaluation de la situation est basée sur les faits dont nous disposons aujourd'hui. »

Les ministres des Affaires étrangères du Canada, du Royaume-Uni, de la Suède, de l'Afghanistan et de l'Ukraine se rencontraient jeudi à Londres, au haut-commissariat du Canada. Ils ont convenu d'un « cadre de coopération » avec l'Iran en cinq points.

Y figurent l'entrée « sans entrave » en Iran de leurs fonctionnaires, le respect de la volonté des familles en matière de rapatriement des dépouilles, « une enquête internationale approfondie, in-

dépendante et transparente, ouverte aux nations endeuillées », sur l'écrasement, l'indemnisation par Téhéran des proches endeuillés et « une enquête pénale indépendante » visant à déterminer les responsables du cafouillage mortel.

Interrogé par les journalistes sur la manière dont les pays du groupe vont s'assurer que le gouvernement iranien respecte ces demandes, le ministre Champagne a répondu : « Ça s'appelle la communauté internationale. Les yeux de la communauté internationale sont sur l'Iran aujourd'hui. »

Plus tôt cette semaine, le ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, Vadym Prystaiko, disait au *Globe and Mail* espérer que les cinq pays du groupe pourront mener une enquête parallèle à celle de l'Iran. Les ministres devaient aussi discuter à Londres d'options légales, notamment la possibilité d'une résolution au Conseil de sécurité des Nations unies.

Après la réunion à huis clos de jeudi, le ministre Champagne, s'exprimant au nom du groupe, évoquait plutôt une participation renforcée des acteurs internationaux à l'enquête sur l'écrasement.

La semaine dernière, un Boeing 737 d'Ukraine International Airlines a été frappé par un ou deux missiles pendant qu'il s'éloignait de Téhéran. Ses 176 oc-

cupants ont été tués sur le coup. Parmi eux, on comptait 57 Canadiens, 11 Ukrainiens, 10 Suédois, 4 Britanniques et 4 Afghans.

Après avoir défendu pendant deux jours la thèse de l'accident, le président de l'Iran, Hassan Rohani, a finalement reconnu la responsabilité des forces armées de son pays. Il a demandé la formation d'un « tribunal spécial avec des juges de haut rang et des dizaines d'experts ». Des arrestations auraient déjà été effectuées dans le cadre de cette affaire.

Des enquêteurs ukrainiens se trouvent en Iran depuis une semaine. Mercredi, le ministre des Transports du Canada, Marc Garneau, a déclaré que deux enquêteurs canadiens sont également sur place. Ces derniers profitent de la collaboration des autorités locales, mais ne participent pas officiellement à l'enquête.

Puisqu'un règlement avec l'Iran pourrait prendre des années, le secrétaire parlementaire du premier ministre Justin Trudeau, Omar Alghabra, a déclaré mercredi que le gouvernement fédéral étudiait certains scénarios pour indemniser préalablement les familles des victimes. Ottawa se chargerait ensuite de récupérer les sommes auprès de Téhéran.

Avec La Presse canadienne

Inquiétude croissante des parrains de réfugiés

LISA-MARIE GERVAIS
LE DEVOIR

À trois jours du dépôt des dossiers, un vent de panique souffle de plus en plus fort au sein des organismes et des groupes souhaitant parrainer des réfugiés. Ceux-ci en ont contre la règle, jugée « barbare », du ministère de l'Immigration obligeant le dépôt du dossier par un message, ce qui cause une sur-enchère des prix.

Selon nos informations, le climat de compétition est tel que des gens attendaient même déjà dans leurs voitures jeudi soir devant les bureaux du ministère rue Notre-Dame à Montréal. Une liste informelle contenant quelques noms aurait commencé à s'improviser.

Durant la journée, le téléphone des entreprises de messagerie n'a pas dérangé. « Rien qu'aujourd'hui, j'ai eu minimum 100 appels pour le ministère de l'Immigration », a lancé Pierre-Luc Martel, qui coordonne diverses entreprises de messagerie, dont Atomic Courier, Top Gun, Courier Interface et Speedo. Une réfugiée syrienne en pleurs est même venue le supplier de li-

vrer son dossier, mais il dit s'être arrêté à 20. « On doit dire non parce que si on n'aide pas ces gens-là. » Il dit demander 400 \$ plus taxes pour le service, qui implique un relais entre les coursiers à partir de samedi. D'autres entreprises contactées par *Le Devoir* avaient des prix similaires.

Selon Nathalie Marchildon, tout ce climat malsain de compétition est causé par le faible nombre de dossiers acceptés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Lundi, à peine 750 demandes venant de divers groupes et organismes seront acceptées, dont 100 sont réservées aux particuliers, soit aux petits groupes « de 2 à 5 personnes physiques ».

Le MIFI dit imposer la règle du message pour ne pas désavantager les groupes vivant loin de Montréal. Pour M^{me} Marchildon, cette façon de faire demeure « barbare ». « On veut tous aider mais [les règles] nous obligent à être en concurrence. C'est comme si on jouait à « mon réfugié est plus important que le tien », se désole celle qui, avec des amis, dépose deux demandes pour faire

venir des membres de la famille de Syriens qu'elle a déjà parrainés.

Pas de garanties

Sylvain Thibault et ses amis, qui déposent deux dossiers pour parrainer des Congolais, ne courent pas de risque : ils seront là dès samedi, dans un motorisé loué. « Pour nous, c'est important d'être présent. On ne peut pas juste confier l'enveloppe à quelqu'un qui ne sait même pas c'est quoi un réfugié. »

Denis Nault, directeur de la messagerie Performance, croit lui aussi que les entreprises de messagerie ne devraient pas avoir le sort de ces familles entre leurs mains. Il se dit très « stressé » par son rôle et a préféré n'accepter que trois dossiers pour être certain de « livrer la marchandise ». « C'est du monde tellement désespéré, je ne veux pas me planter. »

La grande crainte, c'est que malgré toute la bonne volonté du messageur, celui-ci n'a pas de contrôle sur la longueur de la file d'attente et le déroulement de l'opération. Lors du précédent dépôt en septembre 2018, Nathalie Marchildon était 13^e dans la file, mais des coursiers devant elle ont déposé des boîtes remplies de demandes. Deux semaines plus tard, le ministère lui a envoyé un avis disant que son dossier allait lui être retourné, car il n'avait pas été reçu parmi les 100 premiers.

Le MIFI confirme qu'un seul messageur pourra remettre plusieurs dossiers. Il dit avoir mis en place des mesures pour « assurer un meilleur déroulement » que la dernière fois, en 2018.

EN BREF

Les retraités des quotidiens de GCM de retour au palais de justice de Québec

QUÉBEC — Le juge Jacques J. Lévesque, de la Cour d'appel, doit bientôt se prononcer sur la requête en permission d'en appeler des associations de retraités des quotidiens *Le Soleil*, *Le Nouvelliste*, *Le Quotidien* et *La Voix de l'Est* dans le cadre de la reprise du Groupe Capitaux Médias (GCM) par des coopératives. Les associations de retraités de deux quotidiens, soit *La Tribune* et *Le Droit*, ne figurent pas parmi les demanderes. En vertu de la décision rendue le 23 décembre par le juge Daniel Dumais, de la Cour supérieure, les retraités devaient faire une croix sur 25 à 30 % de leurs rentes à compter de février en plus de renoncer à d'éventuels recours à l'égard des différents syndicats et des comités de retraite. Jeudi matin, l'avocate des retraités, M^{me} Estelle Tremblay, a argué que ceux-ci n'avaient jamais eu de voix au chapitre. Les avocats représentant le syndicat ont quant à eux plaidé qu'un éventuel appel des retraités mettrait en péril le plan de restructuration.

La Presse canadienne

Le désengorgement des urgences passe par le ratio infirmière-patients, dit la FIQ

Une partie de la solution au problème d'engorgement des urgences réside dans l'implantation et la généralisation des projets de ratios infirmière-patients, estime la FIQ. La Fédération interprofessionnelle de la santé, qui représente 76 000 infirmières, infirmières auxiliaires et autres professionnelles en soins, croit que la situation chaotique qui prévaut présentement dans les urgences du Québec serait moins difficile si ces fameux ratios avaient déjà été implantés. Seize projets pilotes avaient été lancés sous l'ancien ministre de la Santé, Gaëtan Barrette, afin de vérifier la pertinence et l'efficacité d'implanter de tels ratios infirmière-patients. La FIQ a toujours soutenu que les ratios permettent aux infirmières d'être moins épuisées, de faire moins d'heures supplémentaires obligatoires. En plus, il y a moins d'absentéisme et moins de recours à l'assurance-invalidité. Et, pour les patients, de meilleurs soins sont offerts et un meilleur suivi peut être assuré. Interrogée à ce sujet, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, avait déjà indiqué qu'elle voulait attendre la fin de tous les projets pilotes, puis les analyser, avant d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Mais la présidente de la FIQ, Nancy Bédard, estime qu'il ne faut plus attendre, qu'il y a urgence et que l'efficacité de ces ratios a été démontrée.

La Presse canadienne

Un ex-réserviste canadien soupçonné d'être proche des néonazis a été arrêté

COLLEGE PARK, MARYLAND — Un ancien réserviste de l'armée canadienne soupçonné d'entretenir des liens avec les néonazis, qui était porté disparu depuis le mois d'août, a été arrêté jeudi dans l'est des États-Unis. Selon le FBI, Patrik Mathews a été arrêté jeudi matin dans le Delaware en compagnie d'un autre homme. Un troisième homme, qui aurait des liens avec eux, a aussi été arrêté dans le Maryland. Le capitaine-chef Patrik Mathews, sapeur de combat au 38^e Groupe-brigade du Canada à Winnipeg, avait fait l'objet d'un article dans le *Winnipeg Free Press*, au milieu du mois d'août, qui le liait à un groupe néonazi. Le ministère de la Défense nationale avait plus tard indiqué que Patrik Mathews avait été relevé de ses fonctions, accélérant ainsi sa demande de démobilisation. M. Mathews avait été porté disparu quelques jours plus tard, le 24 août. Son camion avait été retrouvé sur une propriété rurale dans le sud du Manitoba, près de la frontière américaine, ce qui laissait croire qu'il était entré aux États-Unis.

Associated Press

III CRIME

Une mère de famille assassinée dans sa maison à Mascouche

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Les six enfants d'un couple de Mascouche se trouvaient dans la résidence familiale lorsque leur mère a été tuée et leur père blessé, dans la nuit de jeudi, dans des circonstances nébuleuses.

Jaël Cantin aurait été assassinée en pleine nuit à son domicile du chemin des Anglais. Son conjoint aurait quant à lui aussi été blessé, mais sa vie n'est pas en danger.

« On s'explique mal ce qui a pu se produire, c'est vraiment épouvantable, les six [enfants] étaient présents dans la maison. On a vu les policiers les sortir en début de matinée », se désole Claire Chevrier, qui habite en face de la maison où le drame s'est produit.

La voisine raconte s'être réveillée un peu après 4 h du matin. Incapable de dormir, elle est allée dans la cuisine pour grignoter lorsqu'elle a aperçu les gyrophares de voitures de police et d'ambulances.

« Nous, on connaît surtout les parents de [Jaël], qui sont les propriétaires de l'immeuble et du commerce qui s'y trouve. C'est une famille sans histoire, on n'a jamais rien entendu de négatif. À nos yeux, c'était une belle famille unie. On les voyait partir en camping l'été avec les six enfants, on les trouvait courageux », confie M^{me} Chevrier.

Les policiers ont été appelés à se rendre sur les lieux à la suite d'un appel rapportant deux personnes blessées. La mère de famille de 33 ans était toujours en vie à l'arrivée des ambulanciers, puis est décédée à l'hôpital, ont indiqué les autorités. Les six enfants du couple, âgés de 1 à 12 ans, ont été pris en charge par des proches.

Mobile et suspect inconnus

La Sûreté du Québec (SQ), qui est responsable de l'enquête, a diffusé au compte-gouttes les informations tout au long de la journée. Aucune arrestation n'a été effectuée et aucun suspect n'est dans la mire des autorités pour le moment. Le conjoint de M^{me} Cantin est actuellement considéré comme un simple témoin.

« À ce moment-ci, il y a encore plusieurs hypothèses envisagées et même si on en privilégiait une plus qu'une autre, on ne peut actuellement pas dire laquelle pour des raisons stratégiques d'enquête », explique Éloïse Cossette, porte-parole de la SQ.

La thèse de la violence conjugale, tout comme celle d'une invasion à do-



Jaël Cantin aurait été assassinée en pleine nuit à son domicile du chemin des Anglais, à Mascouche.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

micile qui aurait mal tourné, est étudiée. C'est que le logis où s'est produit le drame est situé à côté d'un immeuble qui abrite le commerce Cantin Service & Pièces, qui se spécialise dans la réparation et la vente de pièces d'électroménagers.

Chaque enfant doit par ailleurs être rencontré par les policiers. « C'est complexe puisqu'on parle d'une maison où se trouvaient huit personnes, dont six mineurs qu'il faut rencontrer un à un », souligne la sergente Cossette.

Les deux chiens de soutien de la SQ ont d'ailleurs été mis à contribution pour apporter du réconfort aux enfants. La SQ a tenu à rassurer le voisinage

Son conjoint aurait quant à lui été blessé, mais sa vie n'est pas en danger

puisque certains résidents ont exprimé des inquiétudes.

« Ce que je peux dire pour les rassurer, c'est que l'enquête progresse très bien », indique la porte-parole.

« C'est la première fois qu'on voit des policiers à cette adresse-là. Je connais le père de la victime et ce sont des gens sans histoire. C'est vraiment terrible de voir toutes ces sirènes. Le quartier est vraiment tranquille », a confié un homme qui réside dans le quartier.

À la suite de la confirmation de l'identité de M^{me} Cantin, de nombreux messages ont été publiés sur les réseaux sociaux. La mère y est décrite comme une femme rayonnante et souriante.

Pronostic difficile

MINEUR

SUIITE DE LA PAGE A 1

considéré comme mature, il doit avoir développé des capacités cognitives suffisantes lui permettant d'apprécier sa maladie et son pronostic, ainsi que de comprendre les options thérapeutiques et les conséquences de chacune d'elles. »

L'adolescence étant une période critique dans le développement psychologique et identitaire d'un individu, il « faudra aussi être certain que le jeune patient adhère à un système de valeurs stable qui fera en sorte qu'il ne changera pas d'idée la semaine suivante », ajoute-t-il.

« La maladie peut rendre mature un adolescent plus rapidement ou à tout le moins lui donner une compréhension plus précise de ce que représente vivre avec une maladie chronique qui est mortelle et voir son corps se détériorer. On peut donc imaginer qu'il y a des adolescents qui vivent avec une maladie qui menace leur vie et qui seront suffisamment matures pour être en mesure de prendre une décision de ce genre », fait-il remarquer.

Mais l'expérience des Pays-Bas et de la Belgique tend à démontrer que même si l'aide médicale à mourir est offerte aux mineurs, ces derniers sont très rares à la demander. Tout au plus un mineur s'en prévaut-il par année dans ces deux pays.

Jusqu'à maintenant, seuls quelques rares patients ou familles ont demandé des informations générales sur ce qu'est l'aide médicale à mourir à l'équipe de soins palliatifs du CHU Sainte-Justine.

Mais aucun n'a manifesté le désir de la recevoir.

Autre élément qui compliquera l'évaluation des demandes d'aide médicale à mourir provenant de mineurs matures : l'incertitude du pronostic des maladies mortelles dont souffrent les enfants.

« En pédiatrie, on rencontre beaucoup plus de maladies génétiques très rares [maladies orphelines] dont on connaît mal l'évolution. Il est donc beaucoup plus difficile de faire un pronostic chez un jeune que chez les adultes, dont la vie est généralement menacée par des maladies plus communes qu'on peut pronostiquer beaucoup plus précisément. En pédiatrie, il y a donc généralement un contexte d'incertitude qui ajoute une couche de complexité », signale le pédiatre.

« Bien sûr, l'incertitude ne veut pas dire qu'il n'y a pas de souffrance dans le parcours de soins. Ce n'est pas parce qu'on est incertain du pronostic, qu'un individu ne peut pas vivre des souffrances qui sont intolérables, et qu'on ne parvient pas à soulager avec des mesures qui lui semblent raisonnables », admet-il.

Équité

Selon le D^r Marquis, par souci d'équité, les critères d'admissibilité à l'aide médicale à mourir devraient être les mêmes pour les mineurs matures que pour les adultes.

Toutefois, il insiste sur l'importance de s'assurer que tous les jeunes patients qui seraient admissibles à l'aide médicale à mourir aient accès à des soins palliatifs pédiatriques.

« Il ne faudrait surtout pas que l'aide médicale à mourir devienne la seule option offerte », prévient-il.

En Belgique et aux Pays-Bas, où les mineurs matures peuvent demander l'aide médicale à mourir, il y a eu « un important investissement financier et de ressources dans les soins palliatifs pédiatriques. Si l'aide médicale à mou-

Certains enfants souffrent tellement qu'ils affirment vouloir mourir. Mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils veulent l'aide médicale à mourir.

MARIE-CLAUDE
LEVASSEUR

rir devient accessible aux mineurs matures au Canada, il faudra qu'en parallèle, on garantisse un accès équitable aux soins palliatifs dans l'ensemble du territoire », fait valoir le D^r Marquis.

Marie-Claude Levasseur, coordonnatrice de l'Unité d'éthique clinique mère-enfant du CHU Sainte-Justine, ajoute que « ce ne serait pas acceptable d'accéder à ces demandes [d'aide médicale à mourir] si elles sont liées à des enjeux organisationnels, à un manque de soutien au patient ».

« Il faut qu'on soit allés jusqu'au bout dans le soutien au patient, qu'on ait offert tous les soins. Il ne faudrait pas que cette demande découle d'une carence organisationnelle », dit-elle.

« On aura le devoir d'accueillir toutes les demandes et de les prendre en considération. Certains enfants souffrent tellement qu'ils affirment vouloir mourir. Mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils veulent l'aide médicale à mourir », poursuit-elle.

« Quand on explore de plus près de telles manifestations du désir de mourir de la part des patients, on se rend compte que c'est souvent un appel à l'aide. Si on reçoit ce genre de demande, notre rôle sera de l'accueillir et de comprendre pourquoi elle a été formulée, de fouiller ce qui se cache derrière cette demande », confirme le D^r Marquis, qui croit que les soins palliatifs peuvent alléger la souffrance et même faire plus.

« On se rend compte que plus on introduit les soins palliatifs tôt dans l'évolution d'une maladie, plus on voit des bénéfices sur la qualité de vie et même sur la survie. Il faut démystifier les soins palliatifs pour que tout le monde sache qu'ils ne sont pas uniquement des soins de fin de vie », souligne-t-il.

« Les soins palliatifs ne sont pas liés à une perte d'espoir, ils permettent de changer les perspectives d'espoir. C'est clair qu'ils améliorent le vécu », ajoute M^{me} Levasseur.



PHOTO-CRÉDIT

Trans Mountain : victoire d'Ottawa en Cour suprême

La Colombie-Britannique ne peut bloquer le projet, tranche le plus haut tribunal du pays

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Nouvelle défaite pour le gouvernement de la Colombie-Britannique. La Cour suprême a rejeté jeudi la demande de la province, qui voulait faire reconnaître son droit de limiter le transport de pétrole sur son territoire, et ainsi bloquer le projet d'expansion du pipeline Trans Mountain, qui entraînera aussi une augmentation du trafic pétrolier maritime le long des côtes.

Dans une décision « unanime », le plus haut tribunal du pays vient donc confirmer une première décision rendue en mai 2019 par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Celle-ci avait statué que le gouvernement de Victoria ne pouvait imposer, par une législation provinciale, une limitation du transport interprovincial de pétrole.

Cette mesure, avait tranché la Cour, était précisément destinée à bloquer le projet d'expansion du pipeline Trans Mountain, en plus de se substituer aux autorités fédérales.

Dans ce dossier controversé, la Cour d'appel, puis la Cour suprême ont donc reconnu que seul le gouvernement fédéral peut réglementer le transport interprovincial de pétrole, notamment en vue de son exportation vers les marchés extérieurs, comme ce sera le cas avec le pétrole brut de Trans Mountain.

Réactions d'Ottawa et d'Edmonton

Le ministre canadien des Ressources naturelles, Seamus O'Regan, a salué la décision de la Cour suprême, qui vient lever un des derniers obstacles en vue de la réalisation du projet pétrolier. Il revient au gouvernement fédéral de s'assurer que « nos ressources » puissent être transportées jusqu'aux « marchés », de façon à soutenir « les emplois », a-t-il écrit sur Twitter.

Son prédécesseur, Amarjeet Sohi, a lui aussi salué « une excellente nouvelle pour notre secteur énergétique ».

Le gouvernement albertain, qui réclamait la concrétisation du projet, a également réagi positivement jeudi, en soulignant que ce jugement marquait la fin de « la campagne d'obstruction » de la Colombie-Britannique contre « l'énergie d'Alberta ».

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, John Horgan, a pour sa part exprimé sa déception jeudi.

« Notre gouvernement prend ses responsabilités afin de défendre les intérêts des Britanno-Colombiens. Quand il s'agit de protéger nos côtes, notre environnement et notre économie, nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir », a-t-il fait valoir dans une déclaration écrite.

L'organisme juridique écologiste Ecojustice, qui était intervenu en faveur de la demande de la Colombie-Britannique, a aussi déploré cette décision du plus haut tribunal du pays, soulignant que la Cour a ainsi manqué une occasion de « confirmer que tous les ordres de gouvernements ont le droit et le devoir constitutionnel de protéger l'environnement ».

Déversements

Le gouvernement néodémocrate de John Horgan avait demandé en 2018 au plus haut tribunal de la province de statuer sur la constitutionnalité d'une législation provinciale qui prévoyait que le transport de toute « substance dangereuse » ne pouvait se faire sans l'obtention d'un « permis » provincial.

Cette mesure environnementale était d'abord conçue pour limiter la croissance du transport de pétrole brut sur son territoire, mais aussi le long des côtes. Selon ce que fait valoir le gouvernement, un déversement pétrolier « mettrait en

34

C'est le nombre de pétroliers qui quitteront chaque mois un port situé à Burnaby, en banlieue de Vancouver, contre 5 pétroliers actuellement, une fois l'expansion du pipeline Trans Mountain terminée.

danger la santé humaine, de l'environnement et des communautés ».

Il faut dire que le projet d'expansion de Trans Mountain fera passer la capacité quotidienne de transport de pétrole albertain de 300 000 à 890 000 barils. Pour exporter tout ce pétrole des sables bitumineux, jusqu'à 34 pétroliers quitteraient chaque mois un port situé à Burnaby, en banlieue de Vancouver, contre 5 pétroliers actuellement.

Pipeline canadien

Le gouvernement de Justin Trudeau a racheté le pipeline Trans Mountain, ainsi que le projet d'expansion de celui-ci, de la pétrolière texane Kinder Morgan, en 2018.

Évoquant une mesure « exceptionnelle » prise pour « protéger » la réputation du Canada sur la scène internationale, le ministre des Finances, Bill Morneau, avait alors fait savoir que le gouvernement fédéral souhaitait avant tout mettre un terme aux « inquiétudes » entourant la construction de cet oléoduc.

Selon les informations disponibles actuellement, les coûts de construction dépasseraient les 9 milliards de dollars. Une fois réalisé, le projet permettra d'acheminer chaque année près de 325 millions de barils de pétrole des sables bitumineux vers la côte ouest. Il devrait être terminé au plus tard en 2022.

Selon les différentes évaluations produites au sujet des émissions de gaz à effet de serre liées au projet développé d'abord par Kinder Morgan, celles-ci équivalraient à l'ajout de trois millions de véhicules sur les routes.

La production pétrolière canadienne pourrait atteindre six millions de barils par jour en 2040, selon les prévisions de l'industrie. Depuis leur arrivée au pouvoir, en 2015, les libéraux de Justin Trudeau ont approuvé trois projets de pipelines d'exportation.

Le ministre préoccupé

CRABE

SUITE DE LA PAGE A 1

Ils demandent donc au département du Commerce d'« évaluer » la mise en place d'une « mesure d'urgence » qui permettrait de bloquer l'importation de crabe des neiges canadiens aux États-Unis. Les élus évoquent ainsi les dispositions du Marine Mammal Protection Act (MMPA), une législation qui impose à l'industrie de la pêche, des États-Unis ou d'ailleurs, de démontrer que ses activités ne mettent pas en péril les mammifères marins. Si cette démonstration n'est faite, les Américains sont en droit de « bannir les importations » des produits de la pêche.

En théorie, l'industrie canadienne a jusqu'en 2022 pour se conformer aux dispositions du MMPA. Mais le National Marine Fisheries Service, qui dépend du département du Commerce, peut invoquer les « répercussions immédiates et considérables » des activi-

tés de pêche canadiennes sur les baleines noires pour imposer dès maintenant un embargo.

Un tel scénario pourrait être désastreux pour les pêcheurs de crabe des neiges du Québec. Selon les données fournies au *Devoir* par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la valeur des exportations de l'industrie totalisait 168,5 millions de dollars en 2018, dont plus de 150 millions de dollars aux États-Unis, soit 90 % du total des exportations.

À l'échelle canadienne, les exportations en 2018 au sud de la frontière ont totalisé 830 millions de dollars, selon les données de Pêches et Océans Canada. Dans le cas du homard, qui sera lui aussi soumis aux règles du MMPA en 2022, les exportations vers les États-Unis atteignent 1,52 milliard de dollars en 2018.

« Inconcevable »

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, dit être « fortement préoccupé » par la demande des élus américains. Dans une réponse écrite au *Devoir*, il rappelle que « le marché américain est le plus important débouché pour les poissons et fruits de mer québécois » et qu'« il serait tout à fait inconcevable de perdre l'accès à ce marché ».

Le ministre demande donc au gouvernement fédéral « de tout mettre en œuvre pour éviter ce scénario », qualifié

La baleine noire de l'Atlantique Nord

Cette baleine peut atteindre une taille de 18 mètres, pour un poids de plus de 60 tonnes. Il s'agit d'une espèce qui se nourrit essentiellement de copépodes, de petits crustacés qu'elle filtre à l'aide de ses fanons. La baleine noire est parfois qualifiée de « baleine urbaine », puisqu'elle vit près des côtes, notamment lors de la période de mise bas, au large des États américains de la Géorgie et de la Floride. Cela la rend particulièrement vulnérable aux collisions avec les navires et aux empêchements dans les engins de pêche. La baleine noire, appelée *right whale* en anglais, a été décimée par des siècles de chasse commerciale. Elle était une cible privilégiée pour les baleiniers, puisqu'elle flotte une fois morte et qu'elle fournit une bonne quantité de graisse, cette matière qui était fondue pour produire de l'huile.

d'« inacceptable ». « Ce secteur d'activité est primordial dans plusieurs régions du Québec », insiste-t-il. M. Lamontagne a d'ailleurs « abordé le sujet » avec la ministre de Pêches et Océans Canada, Bernadette Jordan, en décembre.

Face à un gouvernement Trump protectionniste et qui n'a pas hésité à imposer des barrières commerciales à ses partenaires économiques, qu'entend faire le gouvernement fédéral ? « Le Canada collabore étroitement et de manière productive avec l'industrie et les organismes de réglementation des

III JUSTICE

La Loi sur les mines contestée en cour par des Algonquins

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

La communauté algonquine du lac Barrère, en Abitibi, a lancé jeudi une action en justice afin de faire invalider certains éléments majeurs de la Loi sur les mines. Elle estime que les dispositions qui permettent d'acquiescer librement des titres miniers, sans avoir à consulter les occupants du territoire visé, vont à l'encontre des obligations de consultation des nations autochtones.

« La Loi sur mines du Québec, fort imparfaite, a recours au principe du libre accès, qui permet l'enregistrement par défaut de titres miniers sans consultation avec les communautés autochtones », explique l'avocat Amir Attaran, de la Clinique de droit de l'environnement Ecojustice de l'Université d'Ottawa.

Or, « un tel système contrevient directement aux droits constitutionnels de notre client d'être consulté et accommodé, tel qu'exigé en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle » de 1982, ajoute-t-il.

Cet article stipule que le gouvernement a l'obligation de « consulter et d'accommoder » les peuples autochtones avant de prendre des décisions qui peuvent avoir des conséquences sur leurs communautés.

« Le gouvernement du Québec manque à son obligation constitutionnelle de consulter notre communauté à propos de projets miniers sur notre territoire ancestral en se basant sur une loi dépassée. Il faut que cela change », résume le chef de la nation Mitchikani-bikok Inik, Casey Ratt.

La communauté réclame donc que la Cour invalide des dispositions inscrites dans la Loi sur les mines depuis plusieurs décennies.

Les articles qui sont ciblés précisent notamment que le ministre des Ressources naturelles peut renouveler les titres miniers à répétition, que « le titulaire de *claim* a droit d'accès au terrain qui en fait l'objet et peut y faire tout travail d'exploration », mais aussi qu'il est tenu de mener de tels travaux pour maintenir ses droits d'exploration.

Plusieurs titres d'exploration minière sont actifs sur le territoire de la communauté, selon ce que précise la requête déposée en Cour. Le gouvernement du Québec a même racheté, en 2017, des titres qui appartenaient auparavant à la minière Copper One, qui ne pouvait développer de projet minier sur le territoire en raison de la contestation des Autochtones.

Cette transaction a coûté huit millions de dollars au gouvernement.

États-Unis. Nous ne spéculons pas sur des scénarios hypothétiques », répond Pêches et Océans Canada.

« Nous avons confiance dans les mesures prises par le Canada » pour protéger les baleines noires. Ottawa a notamment imposé des fermetures de zones de pêche et des restrictions de vitesse dans certaines parties du golfe du Saint-Laurent où on retrouve ces baleines, principalement en période estivale. Un programme de surveillance aérienne a aussi été mis en place, pour suivre les déplacements des cétacés.

Inquiets de la possibilité d'un embargo, des acteurs de l'industrie de la pêche critiquent toutefois directement le gouvernement fédéral, selon des informations du *Devoir*. Ils jugent qu'Ottawa n'en fait pas assez pour protéger leur secteur contre un éventuel blocage américain.

Pour la spécialiste des cétacés et des écosystèmes marins Lyne Morissette, les mesures mises en place pour protéger les baleines noires au Canada sont « sans précédent » et il serait « difficile » d'en ajouter dans l'immédiat.

« Nous avons seulement trois années d'expérience avec ce genre de situation, mais il y a déjà beaucoup de choses qui ont été faites. Et le développement de nouvelles mesures se poursuit, et notamment de nouvelles technologies. Nous apprenons toujours à mieux les protéger. »

EN BREF



Mikhaïl Michoustine
KIRILL KUDRYAVTSEV AGENCE FRANCE-PRESSE

Le nouveau premier ministre de Poutine promet des changements

MOSCOU — Le nouveau premier ministre de Vladimir Poutine a promis jeudi de « réels changements pour le meilleur », durant sa première allocution officielle, au lendemain de la démission du gouvernement et des annonces surprises du président russe sur des réformes constitutionnelles. Mikhaïl Michoustine a promis de fidèlement mettre en œuvre le programme de M. Poutine, qui dirige la Russie depuis 20 ans. Sans surprise, il a été adoubé par les élus de la Douma : 383 députés ont voté pour, zéro contre et 41 se sont abstenus. Formellement, sa nomination doit encore être entérinée par un décret présidentiel. Le premier ministre a désormais une semaine pour proposer une équipe gouvernementale au chef de l'État.

Agence France-Presse

Bernard Preynat répond aux avocats sceptiques sur ses propres agressions

LYON — « On n'est pas obligé de me croire », a répondu jeudi l'ex-prêtre français Bernard Preynat, jugé pour agressions sexuelles, en réponse à des avocats sceptiques sur les agressions qu'il dit avoir lui-même subies dans son enfance. À la reprise des débats, la présidente du tribunal de Lyon a interrogé le prévenu sur ses confidences faites la veille à la barre, et Bernard Preynat a raconté dans le détail avoir été agressé par un sacristain, un moniteur de colonie devenu prêtre, puis des enseignants au séminaire. « On peut avoir des doutes sur la réalité de tout ça », a dit M^e Yves Sauvayre, l'avocat d'une des victimes de Preynat, après ce récit. Preynat, qui reconnaît la plupart des faits, est poursuivi pour des agressions pédophiles commises entre 1971 et 1991.

Agence France-Presse

Union sacrée de leaders amazoniens contre Jair Bolsonaro

SÃO JOSÉ DO XINGU — Avec le cacique Raoni en fer de lance, des dizaines de leaders indigènes et représentants d'autres communautés amazoniennes sont réunis en pleine forêt cette semaine pour former une union sacrée contre la politique environnementale du président brésilien, Jair Bolsonaro. Accusant les ONG étrangères de vouloir « confiner les indigènes comme dans un zoo », le chef de l'État a notamment l'intention d'autoriser prochainement les activités minières dans les territoires réservés aux Autochtones. Mais la plupart des leaders indigènes ne l'entendent pas de cette oreille et comptent bien se mobiliser pour faire face à ce projet qui selon eux menacerait leur mode de vie traditionnel, tout en attisant les conflits fonciers en Amazonie.

Agence France-Presse

FRANCE

La lutte contre la réforme des retraites perd de la force

ESTELLE PEARD
ELISABETH ROLLAND
À PARIS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Après six semaines de conflit, les syndicats opposés à la réforme des retraites ont réuni des dizaines de milliers de manifestants jeudi en France, affichant leur « détermination », malgré une mobilisation en baisse.

Selon le ministère de l'Intérieur, 187 000 personnes ont manifesté jeudi en France, dont 23 000 à Paris, après 149 000 samedi dernier et 452 000 le 9 janvier, de même source.

Dans la capitale, ils étaient 28 000 selon le comptage réalisé par le cabinet Occurrence pour un collectif de médias, dont l'AFP (44 000 le 9 janvier) et 250 000 selon le syndicat CGT (370 000 le 9 janvier). La préfecture de police a annoncé avoir procédé à 11 interpellations.

Pour la sixième fois depuis le 5 décembre, l'intersyndicale appelait à « une journée de mobilisation interprofessionnelle massive, de grèves et de manifestations ». Des cortèges ont défilé dans toute la France, comme à Marseille, Toulouse ou Saint-Nazaire.

Les manifestants ont défilé derrière une banderole « Retraites à points : tous perdants, retraite à 60 ans : tous gagnants ! ». On y trouvait en grande majorité des enseignants, malgré des taux de grévistes en baisse dans l'Éducation nationale (moins de 7 %), mais aussi des avocats en robe, des cheminots, des agents de la RATP (transports parisiens) ou des étudiants.

Clarisse Delalandre, déléguée du syndicat CGT Énergie, pointe les « 43 jours de grève dans les pattes », mais estime qu'il faut continuer la grève, la développer même. « On ne peut pas se laisser faire, ce sont nos acquis ! » ajoute-t-elle.

« La détermination est toujours aussi grande », a assuré le secrétaire général du syndicat CGT, en pointe dans ce mouvement, Philippe Martinez, selon lequel « il n'est jamais trop tard pour faire céder un gouvernement ».

Défi des syndicats

Après plusieurs rassemblements en retrait par rapport aux 805 000 manifestants comptabilisés le 5 décembre par le ministère de l'Intérieur, le défi pour l'intersyndicale est de retrouver une mobilisation suffisante pour maintenir la pression contre cette réforme phare du président Emmanuel Macron, qui avait promis durant sa campagne de « transformer » la France.

Mais les premiers chiffres des manifestations dans les régions montraient plutôt une décline : hors Paris, environ 82 000 personnes avaient défilé à 18 h (heure locale), selon un comptage de l'AFP réalisé à partir des chiffres fournis par la police ou les préfetures.

Le gouvernement veut aligner la France sur la plupart des autres pays en instaurant un système « universel » de retraite et, donc, supprimer les régimes spéciaux qui permettent notamment aux cheminots de partir plus tôt, mais également assurer l'équilibre financier à long terme du système en incitant les Français à travailler plus longtemps, point sur lequel se cristallise l'opposition.

La situation s'améliore petit à petit dans les transports publics, fer de lance de la mobilisation qui a déjà coûté « pas loin du milliard d'euros » aux chemins de fer.

Vendredi, le trafic des trains devrait être quasi normal. Mais à Paris, deux métros sur trois circuleront en heure de pointe et seules trois lignes fonctionneront normalement.

Si la mobilisation baisse, elle reste en tout cas soutenue majoritairement par l'opinion publique, selon plusieurs sondages. Et l'intersyndicale a déjà appelé à de nouvelles actions et manifestations la semaine prochaine, avec une 7^e journée d'actions nationale en point d'orgue, vendredi 24 janvier, à l'occasion de l'examen du projet de loi en conseil des ministres.

187 000

C'est le nombre de personnes qui ont pris part aux manifestations à travers la France jeudi, selon le ministère de l'Intérieur. Elles étaient 149 000 samedi dernier et 452 000 le 9 janvier, de même source.



Un enfant somalien attendait dans un camp de réfugiés improvisé, en mai 2017, en banlieue de Mogadiscio, après que sa famille eut dû quitter sa région en raison d'une forte sécheresse.

MOHAMED ABDIWAHAB AGENCE FRANCE-PRESSE

AFRIQUE

45 millions de personnes menacées par la famine

AGENCE FRANCE-PRESSE
À JOHANNESBURG

Quelque 45 millions de personnes, un nombre record, sont menacées par la famine dans les pays d'Afrique australe en raison de la sécheresse, des inondations et des difficultés économiques dans leurs pays, ont déclaré jeudi les Nations unies.

« Cette crise de la faim atteint des proportions jamais vues et nos observations sur le terrain montrent qu'elle va encore empirer », a averti dans un communiqué la responsable régionale du Programme alimentaire mondial (PAM), Lola Castro.

Depuis cinq ans maintenant, toute la pointe sud du continent africain souffre d'un important déficit de pluies, aggravé par la répétition d'épisodes de l'anomalie climatique connue sous le nom de El Niño, qui pèsent sur les récoltes agricoles de ses 16 pays, pour la plupart très pauvres.

Le réchauffement mondial des températures y provoque également des tempêtes ou cyclones de plus en plus violents.

L'an dernier, le cyclone Idai a causé des inondations catastrophiques au Mozambique, au Zimbabwe et au Malawi, y faisant plus d'un millier de morts, des millions de sinistrés et des dégâts considérables, notamment aux réserves alimentaires.

« La saison des cyclones a débuté, on ne peut pas se permettre la répétition des dégâts de l'an dernier », a souligné M^{me} Castro.

205 millions

C'est la somme dont dispose le Programme alimentaire mondial, sur les 489 millions de dollars nécessaires, pour financer ses projets d'aide d'urgence.

Selon le PAM, les températures augmentent dans la région à un rythme deux fois supérieur à celui observé sur la planète. Cette année encore, les prévisions anticipent une météo sèche et chaude augurant une nouvelle mauvaise récolte.

Aux quatre coins de la région, de nombreuses familles ont déjà été contraintes de supprimer un de leurs repas quotidiens et ne survivent plus que grâce à l'aide d'urgence.

Cette année, le PAM prévoit ainsi de venir en aide à 8,3 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire au Zimbabwe, en Zambie, au Mozambique, à Madagascar, en Namibie, au Lesotho, en Eswatini et au Malawi.

La situation la plus inquiétante concerne le Zimbabwe, où le PAM évalue à près de huit millions — la moitié de la population — le nombre de personnes menacées par la famine.

« Le Zimbabwe figure parmi les quatre pays au monde où l'insécurité alimentaire est la plus élevée », avait déclaré fin novembre la rapporteuse spéciale onusienne sur le droit à l'alimentation, Hilal Elver, en visite dans le pays.

Le pays est englué depuis une vingtaine d'années dans une crise économique catastrophique que le président Emmerson Mnangagwa, qui a succédé fin 2017 à l'autocrate Robert Mugabe, ne parvient pas à enrayer.

Depuis des mois, la population subit des pénuries de produits de base récurrentes (farine, médicaments, carburants) et des coupures d'électricité massives qui ont fait de la vie quotidienne du plus grand nombre un cauchemar.

Il y a un an, la hausse des prix de l'essence avait provoqué des émeutes meurtrières, sévèrement réprimées par le régime.

Parmi les autres pays les plus menacés figurent le Lesotho, la Namibie et la Zambie, où la Croix-Rouge a récemment estimé à 2,3 millions (sur un total de 17 millions) le nombre de personnes en situation « d'insécurité alimentaire sévère ».

L'Agence onusienne a répété jeudi son appel pressant à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds, affirmant qu'elle ne disposait pour l'heure que de 205 des 489 millions de dollars nécessaires pour financer ses projets d'aide d'urgence.

« Si nous ne recevons pas les fonds nécessaires, nous n'aurons d'autre choix que d'aider moins de personnes qui en ont besoin, en leur donnant moins », a conclu M^{me} Castro.

L'Union européenne (UE) a opportunément annoncé jeudi l'envoi d'une aide d'urgence, notamment alimentaire, de 22,8 millions d'euros à destination de l'Eswatini, du Lesotho, de Madagascar, de la Zambie et du Zimbabwe.

III DESTITUTION

Le procès de Trump officiellement ouvert

La procédure s'est déroulée au Congrès dans une atmosphère grave et solennelle

CHARLOTTE PLANTIVE
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Du silence, des serments et de la gravité : le Sénat a ouvert solennellement jeudi le procès en destitution de Donald Trump, le troisième président de l'histoire des États-Unis faisant face à telle avanie.

« C'est une mascarade, c'est une honte », a tonné le milliardaire républicain, tout en affichant son optimisme sur une issue rapide à cet épisode qui entache sa campagne de réélection.

« Ça devrait aller très vite... » a-t-il dit, en comptant sur la majorité républicaine du Sénat pour être acquitté sans avoir à subir de longs débats.

Son procès, qui divise autant la classe politique que le pays, a commencé quand sept élus démocrates de la Chambre des représentants se sont présentés au Sénat pour lire l'acte d'accusation adopté le 18 décembre par leur assemblée.

« Donald John Trump, président des États-Unis, a été mis en accusation pour des crimes et délits graves », a énoncé Adam Schiff, qui dirige cette équipe chargée du rôle de procureur.

Il « a agi d'une manière contraire à la confiance placée en un président et subversive pour la conduite du gouvernement », a poursuivi l'élus d'un ton grave, empreint d'émotion. Selon un sénateur démocrate, des « frissons » ont alors parcouru l'assistance.

Après une pause, les parlementaires sont revenus dans l'hémicycle pour prêter serment devant le chef de la Cour suprême des États-Unis, John Roberts, chargé par la Constitution de présider le procès.

Ils ont collectivement juré de rendre la justice « de manière impartiale en accord avec la Constitution et les lois », devant le plus haut magistrat des États-Unis qui, drapé dans sa toge noire, a prononcé le même serment, la main sur la Bible.

Deux chefs d'accusation

Dans le plus grand silence, les sénateurs ont ensuite signé, par groupes de quatre, un « livre de serment » pour inscrire noir sur blanc leur engagement. L'audience a alors été ajournée jusqu'à mardi 13 h, moment où les débats débiteront véritablement.

« Le poids de l'Histoire est sur nos épaules », a commenté le chef de la minorité démocrate au Sénat, Chuck Schumer, à la sortie de l'hémicycle.



Donald Trump, qui ne devrait pas comparaître en personne, est visé par deux chefs d'accusation : abus de pouvoir et entrave à la bonne marche du Congrès.

Selon l'acte d'accusation, il a demandé à l'Ukraine d'enquêter sur Joe Biden, son rival potentiel à la présidentielle de novembre, et exercé des pressions pour obtenir gain de cause, notamment en gelant une aide militaire cruciale pour ce pays en guerre avec la Russie.

Une fois ce chantage révélé, il a entravé l'enquête du Congrès, en interdisant à ses conseillers de témoigner ou de fournir des documents, soutient encore le document.

Donald Trump a répété jeudi n'avoir « rien fait de mal », se posant en victime d'une « mascarade bidon » orchestrée par les démocrates, qui contrôlent la Chambre des représentants.

Les élus républicains, qui disposent eux de la majorité au Sénat, font jusqu'ici bloc autour de lui. Leur chef à la chambre haute, Mitch McConnell, a encore critiqué jeudi matin l'enquête menée par la Chambre, « une performance visiblement partisane ».

Mais, a-t-il poursuivi, « l'heure de la Chambre est finie, c'est au tour du Sénat » et « cette assemblée existe pour que nous puissions [...] mettre de côté nos bas instincts ».

Le procureur Schiff

Adam Schiff, qui portera l'accusation, est l'une des bêtes noires de Donald Trump.

Chef de la Commission du renseignement de la Chambre, l'élus de 59 ans a supervisé l'enquête en destitution contre le président, qui l'a rebaptisé « Schiff le fourbe ».

Le procès de Donald Trump a commencé quand sept élus démocrates de la Chambre des représentants se sont présentés au Sénat pour lire l'acte d'accusation adopté le 18 décembre par leur assemblée.

JULIO CORTEZ
ASSOCIATED PRESS

Pour obtenir la destitution, il lui faudrait une majorité des deux tiers à la chambre haute, soit rallier 20 sénateurs républicains, ce qui paraît impossible aujourd'hui.

Les démocrates espèrent malgré tout que le procès fera émerger de nouveaux éléments embarrassants pour Donald Trump, et réclament l'audition de quatre proches conseillers du président.

Il leur faudra convaincre quatre élus de l'autre camp seulement pour obtenir satisfaction, une majorité simple étant suffisante pour convoquer un témoin. La sénatrice républicaine Susan Collins a indiqué jeudi soir qu'elle « soutiendrait probablement une motion » en ce sens.

« L'intégrité du Sénat est aussi en procès », a déclaré la sénatrice démocrate Kamala Harris, en espérant que ses collègues républicains acceptent cette requête.

III IRAN

Le président Rohani assure vouloir éviter la guerre

AGENCE FRANCE-PRESSE
À TÉHÉRAN

Le président iranien, Hassan Rohani, a affirmé vendredi vouloir éviter la guerre après que Téhéran et Washington ont paru à deux doigts de l'affrontement militaire direct début janvier, pour la deuxième fois en moins d'un an.

À l'approche des législatives du 21 février, annoncées comme difficiles pour le camp modéré de M. Rohani, et dans un contexte de tensions croissantes entre Téhéran et les Occidentaux sur le programme nucléaire iranien, M. Rohani a déclaré également vouloir continuer de dialoguer avec le monde sur cette question.

« Le gouvernement travaille quotidiennement à empêcher un affrontement militaire ou la guerre », a-t-il dit dans un discours à la banque centrale.

Le 8 janvier, Téhéran a attaqué des cibles militaires américaines en Irak en représailles à l'élimination par Wash-

ington du général iranien Qassem Soleimani cinq jours plus tôt à Bagdad.

Selon M. Rohani, avec ces frappes ayant fait d'importants dégâts matériels, mais aucune victime selon les États-Unis, l'Iran a obtenu « la compensation militaire » voulue pour la mort de Soleimani.

Meilleure gouvernance

La tension entre les deux ennemis semble être retombée à la suite du drame du Boeing d'Ukraine International Airlines (UIA), que l'Iran a abattu par erreur quelques heures après ces tirs de missiles, au moment où la défense du pays était en alerte « guerre » par crainte d'une riposte américaine.

La tragédie a fait 176 morts, majoritairement des Iraniens et des Canadiens. Téhéran a présenté des excuses, mais a affirmé que le drame résultait de l'« aventurisme américain ».

Ottawa a reproché à la politique de M. Trump d'avoir contribué à l'escalade

des tensions ayant mené au drame. En Iran, la catastrophe aérienne a suscité l'indignation. M. Rohani a reconnu implicitement l'existence d'une crise de confiance envers les autorités.

De samedi à mercredi, des manifestations antipouvoir ont eu lieu chaque jour. Concentrées surtout dans la capitale, elles sont apparues d'une ampleur nettement inférieure à la vague de contestation nationale de novembre contre la hausse du prix de l'essence.

Tenant apparemment de reprendre la main sur le plan politique, M. Rohani a plaidé mercredi pour une meilleure gouvernance et davantage de pluralisme. Jeudi, il a défendu sa politique d'ouverture internationale, sous le feu constant des critiques des ultraconservateurs, particulièrement virulents contre l'accord de Vienne.

M. Khamenei répète régulièrement que les Occidentaux ne sont pas dignes de confiance et a interdit tout dialogue avec le gouvernement Trump.

Tenant apparemment de reprendre la main sur le plan politique, Hassan Rohani a plaidé mercredi pour une meilleure gouvernance et davantage de pluralisme

Dans une phrase ambiguë semblant adressée aux ultraconservateurs, M. Rohani a affirmé que l'« enrichissement quotidien » d'uranium par l'Iran était aujourd'hui « supérieur à ce qu'il était avant » l'accord de Vienne.

En riposte au retrait américain de ce pacte, l'Iran s'est affranchi depuis mai de plusieurs points clés de ce texte qui limitait radicalement ses activités nucléaires.

Berlin, Londres et Paris, les trois capitales européennes parties à l'accord, ont annoncé mardi avoir déclenché le mécanisme de règlement des différends (MRD) prévu par ce texte afin, selon elles, de contraindre Téhéran à revenir au respect de tous ses engagements.

Mais Berlin a confirmé jeudi une information du *Washington Post* selon laquelle les États-Unis avaient secrètement menacé d'imposer des taxes de 25 % sur les automobiles européennes pour les forcer à activer le MRD.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2020-01-15

649 01 17 23 24
25 26 34 compl.

49 27 35 39 21
44 45 49 compl.

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 74681189-02

EXtra 4909918

Lotto **MAX** + **MAXMILLIONS** Ce soir, **50 MILLIONS \$** + **2 Maxmillions** (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

III ÉLECTRICITÉ ET ENVIRONNEMENT

Changement de ton

L

ROBERT DUTRISAC



Le projet est en train de couler les finances publiques terre-neuviennes, tellement qu'Ottawa envisage de renflouer la province.

La semaine dernière, Hydro-Québec et Énergie NB signaient un contrat de 20 ans portant sur l'achat par la société d'État néo-brunswickoise de 47 térawatts-heure d'électricité du Québec, pour un peu plus de 100 millions par an. C'est un début.

Plus important encore pour la suite des choses, le Québec et le Nouveau-Brunswick amorceront des discussions sur la construction de lignes d'interconnexion en vue de la vente d'électricité aux provinces maritimes et aux États-Unis.

Pour le premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick, Blaine Higgs, c'est tout un revirement, lui qui, il n'y a pas si longtemps, dénonçait vertement le Québec pour son refus de laisser le pipeline d'Énergie Est traverser son territoire pour rejoindre les raffineries de Saint-Jean. Il a enfin compris que le projet est bel et bien mort et enterré. Autre revirement : à la suite de la réélection du gouvernement Trudeau, Blaine Higgs envisage désormais l'imposition d'une taxe carbone dans sa province.

La lutte contre les changements climatiques imposera de nouveaux impératifs tant au Nouveau-Brunswick qu'à la Nouvelle-Écosse. Si ces deux provinces sont sérieuses dans leur volonté de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre — et Ottawa ajoutera son poids pour affermir cette volonté —, elles devront se résigner à fermer leurs centrales thermiques au charbon. En Nouvelle-Écosse, les centrales au charbon comptent pour près de 60 % de la production d'électricité. Au Nouveau-Brunswick, les combustibles fossiles comptent aussi pour une part non négligeable de la production d'électricité, soit 36 % au total et 20 % pour le charbon.

L'an dernier, François Legault est revenu Gros-Jean comme devant d'une rencontre avec le premier ministre Doug Ford, qui n'a montré aucun intérêt pour les grands plans hydroélectriques de son homologue québécois. Pour l'heure, l'Ontario mise sur la réfection de son imposant parc de centrales nucléaires. Quand le gouvernement ontarien verra les énormes factures rentrer, son point de vue pourrait changer. C'est ce qu'on espère à Québec, mais ce n'est pas pour demain.

Or, en portant son regard vers l'est, François Legault peut apercevoir d'intéressants débouchés, bien que plus modestes, pour l'hydroélectricité québécoise. Dans ce contexte, l'interconnexion des réseaux s'impose et le Québec ne peut qu'en profiter.

III CLINIQUES D'HIVER

Un éternel fiasco

D

ésormais, il relève de l'euphémisme que de dire que le système de santé québécois toussote, s'échauffe et plie du genou, tel un patient atteint d'un accès de grippe. Une certaine exaspération chronique s'ajoute à la fiche des symptômes : comme nous sommes las de ce désastre annuel nommé engorgement hivernal des urgences ! Un mauvais spectacle mené par des maîtres de l'improvisation.

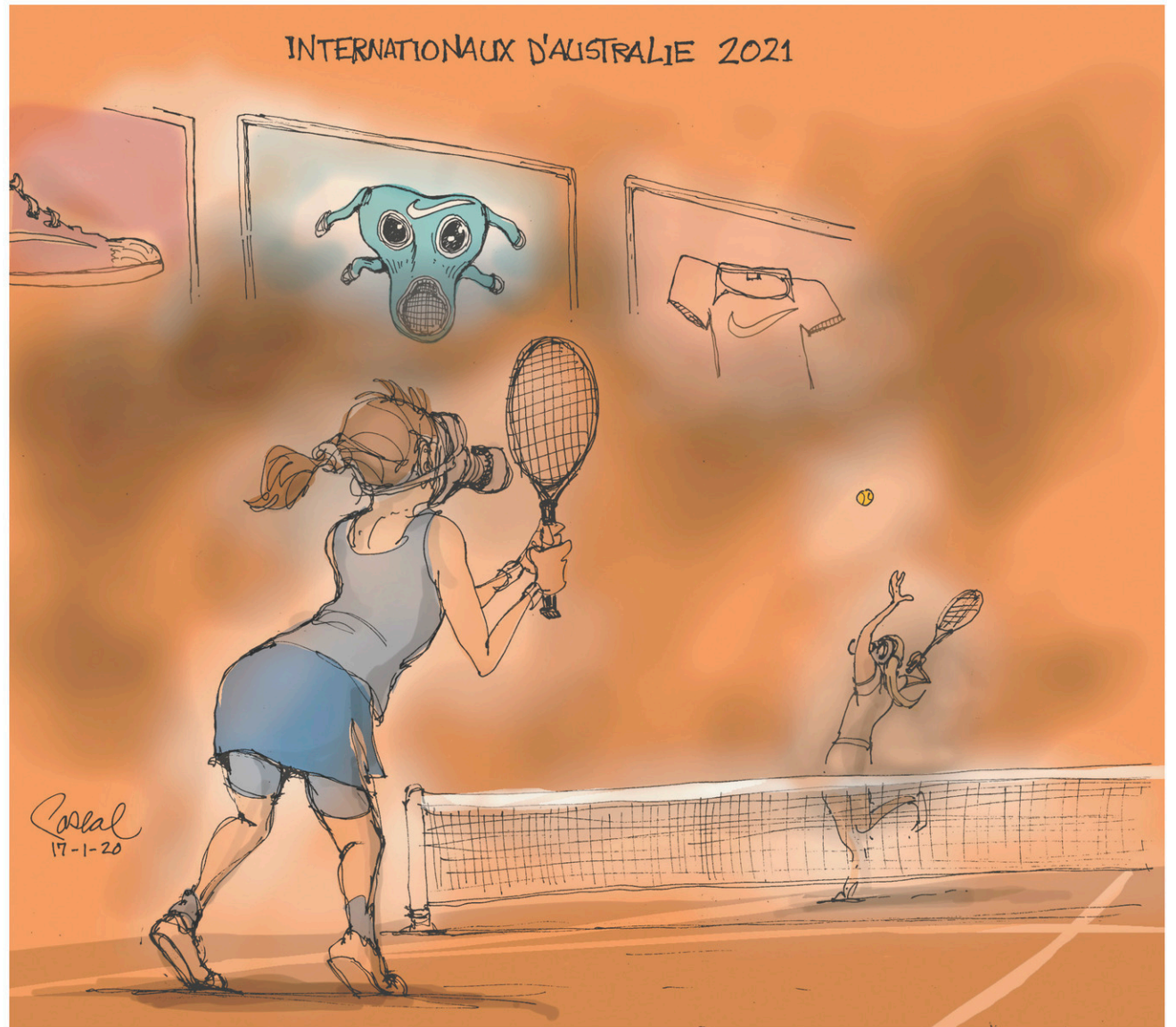
La ministre de la Santé, Danielle McCann, annonçait à ce chapitre la force de l'expérience et une volonté nette de puiser au terrain pour trouver les solutions plutôt que de tout commander de l'impérieux navire amiral ministériel, aussi omnipotent que déconnecté de sa base. Les chapitres des derniers jours laissent croire plutôt à un fiasco éternel.

Fort heureusement, le ridicule ne tue pas : ces derniers jours, en pleine éclosion grippale, il est devenu impossible de prendre rendez-vous dans l'une de ces 59 cliniques d'hiver, ouvertes précisément pour permettre le désengorgement d'urgences aux salles d'attente remplies de grippés.

Pressurisée par des reportages pointant l'inefficacité crasse de l'opération ministérielle antigrippe, la ministre McCann entonne un refrain connu : diantre, aux médecins d'en faire plus, tonne-t-elle, brandissant à nouveau leur rémunération, comme s'il s'agissait de sévir pour convaincre d'agir.

Quiconque a tenté la course à obstacles nommée prise de rendez-vous sait bien qu'entre l'énoncé et la pratique, il y a un abysse. Cette fois, l'argent ne semble pas mis en cause. C'est dans la qualité de la préparation qu'on semble avoir erré, notamment au moment de la prise de rendez-vous, qui ne permet pas de préciser la source du mal. Grippe ? Gastro ? Mal de dos ? Si le système mis en place pour désengorger les urgences permet à tout le monde et à n'importe qui de se présenter à la clinique pour avoir accès au sanctuaire sacré du médecin, on ne s'étonnera pas ensuite de conclure que ça ne fonctionne pas. Les grippés s'empilent là où ils ne le devraient pas.

Les causes du problème sont multiples : manque de lits à l'étage des hôpitaux, difficultés de recrutement de personnel, à la fois dans les cliniques et les centres hospitaliers. Mais aussi hyper-bureaucratie et opération mal ficelée, comme en font foi toutes ces cliniques qui ont dû renoncer à participer, car cela menaçait leur fonctionnement habituel. Dans ce contexte, le risque est grand que même les plus engagés soient tentés d'abdiquer.



LIBRE OPINION

III DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dynamisme ou dévitalisation à la MRC des Basques?

Il semble régner un optimisme béat qui est loin de servir le développement des régions

Majella Simard
Professeur de géographie,
Université de Moncton

Un article paru récemment dans la revue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) met en exergue des projets ayant vu le jour dans la MRC des Basques, dans le Bas-Saint-Laurent, lesquels auraient contribué à la redynamiser. Parmi ceux-ci, la construction d'un complexe hôtelier, d'un centre multifonctionnel et la création d'un parc industriel. Le dynamisme de cette MRC serait aussi imputable aux revenus tirés de la filière éolienne ainsi qu'à l'essor de la Fromagerie des Basques.

Bien que fort louables, ces projets ne peuvent pas faire contre-poids aux problèmes structurels auxquels cette MRC est confrontée. Si la MRC des Basques a effectivement enregistré un solde international et interprovincial positif au cours des trois dernières années, celui-ci a été le plus souvent négatif si nous l'examinons sur une plus longue période.

Sur 45 ans, la MRC des Basques a perdu près du tiers de sa population. Le nombre de jeunes y est en chute libre. En 1986, la MRC abritait 4160 personnes de moins de 24 ans contre 1715 en 2016. Elle est la deuxième plus touchée par le vieillissement par le bas au sein de la région. En 1986, les moins de 24 ans composaient 36,7 % de la structure populationnelle comparativement à 19,7 % en 2016.

Sur le plan économique, la MRC des Basques a perdu 1025 emplois entre 1986 et 2016, dont 505 uniquement à Trois-Pistoles. Ces pertes ont eu pour effet de diminuer de 1,1 point le taux d'activité. Bien que

le taux de chômage ait fléchi entre 1986 et 2016, cette amélioration semble attribuable au vieillissement, qui occasionne un déplacement des chômeurs vers les emplois vacants et les départs à la retraite.

Les disparités concernant le niveau de revenu et les transferts gouvernementaux se sont aussi réduites en l'espace de 35 ans. Enfin, si nous ne pouvons nier la popularité d'un nouveau restaurant qui longe la 132 à tel point qu'il a fallu revoir la reconfiguration et la signalisation routière, nous avons observé, au cours des dernières années, une forte érosion de l'offre de services à Trois-Pistoles.

Optimisme excessif

Qu'il s'agisse des élus municipaux, des acteurs régionaux ou des diverses instances politiques supérieures, il semble régner un optimisme béat qui est loin de servir le développement des régions périphériques du Québec. Ce positivisme s'est manifesté avec plus d'acuité au début des années 2000 lors de la mise en place de la Politique nationale de la ruralité, où le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation utilisait l'expression « milieux ruraux en restructuration » pour désigner les localités rurales dévitalisées.

À l'instar des problèmes qui touchent ces milieux, ce discours s'est amplifié au cours des dernières années. Le volet 4 de la récente stratégie de développement régional du gouvernement du Québec est libellé comme suit : « soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ».

L'un de ses objectifs vise à « soutenir davantage les territoires faisant face à des défis particuliers de

vitalisation » (lire ici dévitalisation). Pourtant, dans une classification récente, le ministère nommait 587 localités sur 1164 ayant un indice de vitalisation économique négatif. Dans le Bas-Saint-Laurent, 95 localités sur 114 sont touchées par cette situation.

Bien qu'au fil des années de nombreux plans de relance aient été déployés, ceux-ci n'ont jamais donné les résultats escomptés, si bien que la MRC des Basques demeure l'une des plus dévitalisées, celle-ci se situant au 99^e rang sur un total de 104 quant à son indice de « vitalité » établi par le ministère.

Masquer la réalité et éviter de nommer les problèmes n'est pas une approche fructueuse pour le développement régional, même si elle peut être rentable sur le plan politique. La priorité devrait être donnée à la création d'outils qui permettront d'enclencher une véritable démarche de développement.

Pour ce faire, le Québec doit se doter d'une vigoureuse stratégie d'aménagement du territoire — réclamée d'ailleurs par plusieurs de nos collègues et préfets de MRC dans les pages du *Devoir* — et d'une politique démographique qui mettra l'accent sur la stimulation de la natalité, la mise en place de politiques destinées aux familles, la régionalisation de l'immigration et la maîtrise des flux migratoires.

Une mobilisation massive des intervenants régionaux des MRC dévitalisées apparaît aussi impérative afin qu'ils puissent sensibiliser les instances gouvernementales à l'ampleur des problèmes qui affectent leur milieu. Mais encore faut-il qu'ils soient en mesure de les reconnaître.

LETTRES

Mi-l'un, mi-l'autre

Ils sont beaux et sympathiques, ces deux jeunes parents, les prince et princesse de Windsor. Dans la famille royale, ils ne se sentaient pas à l'aise. Ils ont forgé le projet de s'éloigner d'elle. La grand-maman Élisabeth a exaucé leurs vœux : ils vivront en partie en Angleterre dans leur fief familial et royal et en partie au Canada, loin des exi-

gences protocolaires et des représentations de la cour.

Au Canada, ils sont les bienvenus, évidemment, mais ils deviennent Harry Windsor et Meghan Markle. Ils sont indépendants et veulent vivre de leur travail (on devine qu'ils ne chercheront pas longtemps). Durant leur séjour au Canada, ils mettent entre parenthèses leur devoir officiel, ils sont donc invités à se défendre comme tous les autres roturiers qui peuplent ce pays.

Les Canadiennes et Canadiens n'ont pas à subvenir à leur protection, la situation financière du couple lui permettant de voir à cet aspect comme aux autres aspects de sa vie en terre canadienne.

Deux situations personnelles, deux pays de résidence, avec ce que chaque situation commande d'engagements différenciés. Souhaits de bonheur et ici et en Angleterre.

Normand Breault
Le 15 janvier 2020

III POLITIQUE INTERNATIONALE

Défendre la démocratie catalane pour sauver l'Europe

La lutte des Catalans est une affaire intérieure, oui, mais une affaire intérieure européenne

Oriol Junqueras
Chef d'Esquerra Republicana de Catalunya

Le conflit politique entre la Catalogne et l'État espagnol est un conflit européen. Aujourd'hui, la lutte pour la démocratie et les droits civils et politiques des Catalans est une affaire intérieure, oui, mais une affaire intérieure européenne. La Catalogne plaide pour la démocratie et réclame justice. L'Europe a ici une occasion.

La répression espagnole a atteint cette semaine le cœur de l'Europe à travers le conflit judiciaire ouvert sur les mandats des députés indépendantistes catalans. Le mien, pour l'instant, a fait l'objet d'un veto en raison de l'intervention irrégulière de la commission électorale espagnole et des tribunaux espagnols.

Cependant, nous avons réussi à ce que le président Puigdemont et le ministre Comín deviennent députés européens. Ce fut une immense joie de pouvoir voir mes collègues siéger au Parlement, et je suis persuadé que je serai à nouveau député européen, comme en 2009, et que nous allons bientôt pouvoir nous retrouver au sein du Parlement européen.

Nous avons toujours soutenu qu'il s'agissait d'un conflit européen, mais aujourd'hui, c'est indéniable. L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne a attiré l'attention sur la justice espagnole, en précisant très clairement que je suis député européen, tout comme Puigdemont et Comín, par le vote des citoyens européens et non pas par des procédures purement formelles que l'Espagne m'a d'autant plus empêché de réaliser.

En tant que député européen, comme tous les membres du Parlement européen, je bénéficie de l'immunité parlementaire, une immunité qui aurait dû empêcher ma condamnation, puisque la demande de la levée de l'immunité est obligatoire pour juger les députés européens. L'arrêt constate deux faits : mon statut de député européen, malgré les obstacles dressés par l'Espagne, et, en même temps, que mes droits ont été violés, car je n'ai pas pu exercer ma fonction en tant que telle à cause d'un jugement

L'Europe ne peut pas détourner le regard lorsqu'un des États membres décide de ne pas se conformer à une décision de la justice européenne et d'affronter pleinement la souveraineté de l'Union

prononcé sans qu'il y ait eu une demande préalable de levée de l'immunité.

Nous traversons une période difficile pour la démocratie dans le monde entier, les mécanismes de la loi s'étendent et permettent aux pouvoirs occultes d'attaquer la démocratie et ses valeurs fondatrices pour mettre en place et déchoir des présidents, de hauts responsables, et modifier les majorités. C'est ce qui se passe en Espagne depuis quelques années, lorsque l'indépendance de la Catalogne est devenue un mouvement majoritaire dans notre pays. Mais il s'agit d'un problème mondial qui touche également les valeurs fondatrices de l'Union européenne.

Violation des droits

L'Europe ne peut pas détourner le regard lorsqu'un des États membres décide de ne pas se conformer à une décision de la justice européenne et d'affronter pleinement la souveraineté de l'Union. L'Espagne défie l'Europe, consciente que l'Union européenne ne dispose pas de mécanismes suffisants pour s'imposer. Perdre sa réputation ou sa légitimité internationale ne la dérange pas, si en contrepartie elle peut acculer les leaders indépendantistes.

Je suis convaincu que nous gagnerons la bataille judiciaire contre l'État espagnol, la liste des violations des droits étant interminable, mais cela prendra du temps, et les pouvoirs de l'État auront déjà atteint leur objectif : nous écarter de la vie politique et exercer une vengeance contre celui qu'il considère comme ses ennemis.

Nous sommes les plus grands défen-

seurs de la démocratie, de la liberté et de l'Europe, et c'est pour cette raison que nous sommes convaincus que la victoire viendra des institutions européennes. De ce fait, nous faisons appel aux démocrates européens pour qu'ils contribuent à rendre utile le processus de dialogue qui a été entamé entre la Catalogne et l'Espagne et à exiger la fin de la répression qui nous conduit aux moments les plus sombres de la démocratie européenne. Nous leur demandons également de mettre fin à une demande de levée de l'immunité qui ne vise pas la justice, mais la vengeance. Il leur revient d'empêcher cela.

La répression n'est pas une solution. Seuls le dialogue, la politique et la démocratie contribueront à en trouver une. C'est pourquoi nous plaçons pour la fin de la répression au moyen d'une amnistie pour toutes les affaires ouvertes contre l'indépendantisme, nous plaçons pour l'ouverture d'une table de négociation entre la Catalogne et l'Espagne et enfin pour la tenue d'un référendum sur l'indépendance, comme d'autres démocraties, par exemple l'Écosse, ont pu en tenir.

Le conflit catalan a cessé d'être seulement l'aspiration légitime d'une partie très importante du peuple catalan et est devenu une affaire de violation des droits et libertés fondamentaux ainsi qu'un conflit démocratique au sein même de l'Europe. Nous recevons du soutien de partout en Europe, mais nous avons besoin que l'Europe intervienne pour défendre la démocratie. L'UE doit aller de l'avant pour trouver un mécanisme démocratique pour en finir avec la répression et permettre la mise en œuvre du droit à l'autodétermination.

Ce processus est une occasion pour l'Europe de se mettre du côté de la démocratie et de combattre les forces qui veulent la détruire. Les démocrates européens doivent savoir que les ennemis des indépendantistes, l'extrême droite représentée par VOX, sont aussi les ennemis de l'Europe. Salvini, Orban, Le Pen ou Abascal sont les mêmes. Défendre la démocratie en Catalogne, c'est défendre l'Europe et sa survie. Ne gâchons pas cette occasion, défendons la démocratie pour sauver l'Europe.

On peut bien punir

AURÉLIE LANCTÔT



On jurerait qu'il le fait exprès, qu'il s'agit d'une mise en scène. Harvey Weinstein sortant de sa voiture, montant les marches du tribunal, courbé au-dessus de sa marchette aux pattes fichées dans des balles de tennis éventrées. Son avocate, Donna Rotunno, est droite comme un i à ses côtés. Même l'escorte policière semble avoir du mal à y croire. Weinstein, donc, joue la carte de la pitié, maintenant qu'il lui faut réapparaître en public pour son procès.

Oh, n'allons pas croire que c'est un hasard. Bien sûr, on imagine aisément que sa santé ait été mise à l'épreuve durant la dernière année et demie. Mais on sait aussi que l'image compte — et qui ne le sait mieux que ce magnat déchu ayant sévi pendant des décennies dans un univers où rien ne compte plus, justement, que l'image. Bien sûr qu'il le sait. Il le savait aussi en accordant, en décembre, une entrevue à un tabloïd, un soluté bien visible planté dans le bras, dans laquelle il se désolait que son travail, l'œuvre de sa vie, ait ainsi été effacé. Lui, grand allié des femmes, aujourd'hui victime d'un vaste complot, plaçait-il.

Oui, regarder Weinstein s'avancer avec sa marchette vers les portes du tribunal a quelque chose de stupéfiant. Parce qu'évidemment, on refuse d'y croire, mais on finit par y croire un peu, malgré nous. On voit l'homme malade et amaigri et on oublie, pour une fraction de seconde, le prédateur allégué. On oublie son ton menaçant et sa manipulation écoeurante, captés en 2015 par la mannequin Ambra Battilana Gutierrez, après qu'elle eut porté plainte contre Weinstein pour attouchements. Il faut écouter ces enregistrements, que le *New York Times* rediffusait ces jours-ci dans son balado quotidien, et regarder en même temps la procession de Weinstein vers le tribunal.

Beaucoup de choses, me semble-t-il, se révèlent dans l'écart abyssal entre l'image de cet homme pitoyable à la marchette et l'ogre qu'on entend sur les enregistrements. On devine sa maîtrise totale des illusions, sa capacité à œuvrer entre la transparence totale — se cachait-il vraiment pour agir ? — et la dissimulation absolue, toujours dans un même geste. Un jeu perpétuel d'ombres et de pouvoir, qui opère à travers l'image et le discours ; et qui opère d'ailleurs avec une efficacité telle que, des 80 femmes ayant porté plainte contre Weinstein, on peine à en trouver deux pour l'affronter en justice.

Personne pourtant ne doute que ces femmes puissent dire la vérité. Mais puisque les faits qu'elles rapportent ont été normalisés par tous, par déni ou par intérêt, y compris par les victimes elles-mêmes — il faut bien survivre —, la preuve se désagrège entre les mains des procureurs. Weinstein apparaît donc triste, pathétique, mais toujours insaisissable, même par la griffe de la loi. Voilà peut-être ce qui confère tant de pouvoir à ces hommes : il est difficile d'associer soudain au crime des gestes qui hier encore étaient tolérés, accueillis avec indifférence ou dérision, et d'exiger que leur auteur soit sanctionné. Condamner, punir, dans les circonstances, suppose un aveu de complicité. La complicité d'individus, bien sûr, mais pas seulement : celle d'une société tout entière qui cultive sa complaisance, souvent dans une bonne humeur effrayante.

L'écrivain et traducteur André Markowicz, qui a notamment traduit Dostoïevski, écrivait sur sa page Facebook que c'est cette bonne humeur qui est la plus frappante dans l'extrait de l'émission *Apostrophes* relayé ces jours-ci, où l'on voit Denise Bombardier, que la France semble désormais voir comme une icône féministe et une intellectuelle de combat (note à nos alliées outremer : non), tenir tête à l'écrivain Gabriel Matzneff. L'animateur et les invités ont tous l'air, sauf Bombardier, si contents d'être eux-mêmes et d'être entre eux, remarquait en gros Markowicz — surtout Matzneff, bien sûr, qui devait en effet beaucoup jouir de n'avoir à se cacher de rien, au nom de la littérature.

Mais voilà que, dans la foulée de la parution du livre de Vanessa Springora, Gabriel Matzneff est cité à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Paris, pour « apologie de crime » et « provocation à commettre des délits et des crimes ». Gallimard a retiré ses journaux de la circulation. Chez nous, la Grande Bibliothèque a banni ses livres de son fonds. La bonne humeur fait place à la panique et à la contradiction : allez, vite, il faut cacher, brûler, effacer la négligence passée. Mais cet accès de remords paraît bien opportuniste, et il me semble périlleux de se venger sur la littérature lorsque certains s'en servent comme alibi.

C'est un peu la même chose dans le cas de Weinstein : on rêve aujourd'hui de le voir en prison. Bien sûr. Mais quel est cet empressement à déléguer à l'institution pénale l'entière responsabilité de sanctionner ce que la société continue à tolérer ? On peut bien brûler les livres et envoyer des gens en prison, en faisant comme si ces « choses-là » ne s'enracinaient pas aussi dans les rapports sociaux eux-mêmes ; comme s'il suffisait de couper et de cacher ce qui dépasse. Mais quelle justice sert-on lorsqu'on substitue bêtement la punition et l'effacement à la complaisance et au déni ?

Voilà peut-être ce qui confère tant de pouvoir à ces hommes : il est difficile d'associer soudain au crime des gestes qui hier encore étaient tolérés, accueillis avec indifférence ou dérision, et d'exiger que leur auteur soit sanctionné. Condamner, punir, dans les circonstances, suppose un aveu de complicité.

III ROGER SCRUTON 1944-2020

L'originalité de Scruton résidait dans son refus du capitalisme sauvage

Pierre Norris
Étudiant à la maîtrise en science politique à l'UQAM

Nous avons appris, le 12 janvier dernier, le décès de sir Roger Scruton des suites d'un cancer fulgurant. Philosophe britannique, il était considéré comme l'un des principaux penseurs conservateurs de notre époque.

Quasi inconnu au Québec, il laisse pourtant derrière lui plus de cinquante ouvrages. Anglais extravagant, intellectuel engagé dans la Cité, il a offert une pensée très riche touchant notamment la politique, la musique, l'architecture, la sexualité, le christianisme et les relations internationales. Il s'agit d'une œuvre d'une telle ampleur qu'il n'aurait pas été juste de ne pas en rendre compte.

Né en 1944 dans une famille de classe moyenne, Scruton s'est vite intéressé au monde des idées. Étudiant en philosophie à Paris en 1968, il voit ses amis, petits-bourgeois révoltés, lever des barricades et renverser des voitures, proclamant qu'il est « interdit d'interdire ». Scruton racontera souvent que c'est ce qu'il vécut à Paris qui fit de lui un conservateur, comprenant qu'il est plus facile de détruire que de construire, et que les choses auxquelles on tient doivent être activement défendues si l'on souhaite les préserver.

Devenu professeur au Birkbeck College, sa condamnation des thèses de Foucault, Sartre ou encore Hobbsawm le

brouilla avec le monde universitaire de son époque. Il devint l'un des principaux organisateurs de la Salisbury Review et du Conservative Philosophy Group, qui cherchaient à contrebalancer les tendances ultralibérales des tories de l'époque de Margaret Thatcher.

Il passa surtout les années 1980 à construire un réseau d'éducation souterrain en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Pologne, donnant des cours et distribuant des livres interdits à une génération d'intellectuels qui cherchaient à dépasser le communisme. Cette expérience particulière lui fit voir la chute du « rideau de fer » non pas comme la victoire de la société libre et ouverte, mais comme celle de peuples attachés à leur religion, à leur nation et à leurs racines.

Protéger l'héritage

Défenseur de la société rurale, de la petite propriété privée et de la modération, Scruton faisait sienne l'idée d'Edmund Burke selon laquelle la société est un contrat entre les vivants, les morts et ceux qui vont naître. Nous ne serions que les gardiens temporaires d'un héritage qui ira à nos successeurs.

Pour Scruton, cela revenait à combattre les entreprises de réingénierie sociale s'imaginant pouvoir refonder la société et ignorant les conventions, les traditions et les réseaux naturels de solidarité au nom d'un idéal ne pouvant que dégénérer vers le pire.

L'originalité de Scruton résidait aussi

dans son refus du capitalisme sauvage : s'il croyait à la supériorité du marché libre sur le socialisme, il croyait aussi que ce marché n'était pas une fin en soi. Il aimait rappeler que le mot « économie » vient du grec *oikonomia*, c'est-à-dire la gestion de la maison, la protection du chez soi, l'entretien d'un monde de valeurs. Cela lui permettait d'envisager l'écologie dans une perspective conservatrice : à ses yeux, il s'agissait moins de refonder la société par le haut que de la préserver.

Soucieux de protéger ce qui donne sens à toute collectivité, Roger Scruton a surtout voulu comprendre ce que sont l'art, la musique et l'architecture. Refusant d'y voir des moyens transgressifs pour choquer ou critiquer l'injustice du moment, il y voyait plutôt des vecteurs du Beau, de ce qui mérite d'être perpétué chez l'Homme.

Mais Scruton donne aussi à voir, en filigrane de toute son œuvre, la compréhension du Beau comme partie prenante d'une quête vers Dieu. La défense du Beau apparaît donc à la fois comme un sentiment de gratitude et comme une voie d'accès à la transcendance et au Sacré. Souhaitons à Roger Scruton d'avoir atteint l'objet de sa quête. Souhaitons-nous également que son œuvre continue d'alimenter les réflexions de ceux qui, à côté des nihilistes et des agents du ressentiment, ont la conviction intime qu'il reste encore quelque chose à sauver dans ce bas monde.

III L'ALCOOL ET NOUS

Tu ne boiras point

Il y a 100 ans sonnait la prohibition; le mouvement de tempérance sera un des moteurs du féminisme

Il y a un siècle pile, l'Amérique se soumettait aux diktats prohibitionnistes. Mais l'alcool n'était-il que le bouc émissaire de maux sociaux plus profonds? Premier de deux articles sur l'alcool et nous.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Cette nuit-là, l'Amérique est constitutionnellement passée au régime sec. Il y a très exactement un siècle, le 17 janvier 1920, à minuit une minute, entrainé en vigueur partout sur le territoire des États-Unis le 18^e amendement de la Constitution interdisant « la production, la vente ou le transport de boissons alcoolisées ».

L'article ajoutait que « l'importation ou l'exportation [de ces produits] à des fins de consommation sont également interdites ». Une autre disposition de la loi dite Volstead, nommée d'après le président du comité législatif Andrew Volstead, précisait que l'illegalité concernait les boissons contenant plus de 0,5 % d'alcool.

Le très long combat politique organisé pour la sobriété forcée venait de remporter sa plus grande victoire. La prohibition généralisée et universelle, sans exception, commençait.

Le Canada n'était pas en reste. En 1898, un plébiscite pour la prohibition de l'alcool avait obtenu une faible majorité dans toutes les provinces (51,2 %) sauf au Québec, qui avait voté contre à 81,55 %. Ottawa avait finalement laissé aux législations provinciales le soin d'appliquer la mesure radicale.

« Le mouvement de tempérance s'est étendu sur des décennies en Amérique du Nord, mais la Première Guerre mondiale a été son grand catalyseur, explique Caroline Robert, membre du Centre d'histoire des régulations sociales (CHRS) de l'UQAM, spécialiste de la régulation de l'alcool au Québec au XIX^e et au XX^e siècle. Après le cataclysme, on se retrouve dans un moment où il semble nécessaire de régénérer la société. La sobriété s'inscrit dans cette option de construction d'une nouvelle nation. »

Histoires de femmes

M^{me} Robert a défendu l'an dernier un mémoire aussi original qu'unique sur le mouvement de tempérance québécois entre 1870 et 1922. « La prédominance catholique va teinter le mouvement ici », résume la spécialiste. Elle donne l'exemple du vin de messe, toujours exclu des demandes franco-papistes de prohibition, tandis que les groupes protestants radicalisent les interdits.

« Les catholiques sont plus tempérants et les protestants, plus prohibitifs, poursuit M^{me} Robert. Mais ce qui fait surtout la particularité du Québec, c'est qu'ici les groupes féminins sont moins présents dans l'espace public, le discours sur la tempérance étant davantage monopolisé par les hommes du clergé catholique et les médecins. Au Canada anglais, les groupes de femmes ont beaucoup plus d'importance. »

Par contre, les Québécoises sont plus dans l'action directe. Leurs organismes, comme la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste fondée en 1907 par Caroline Béique et Marie Lacoste Gérin-Lajoie, diffusent des informations, mettent en place des mécanismes pour aider celles aux prises avec la violence conjugale, mais aussi pour réclamer l'intervention de l'État dans les problèmes sociaux. En plus, les femmes comptaient aux élections, le droit de vote leur ayant été accordé en 1918 au fédéral.



Boire et déboires en Amérique

En 1919-1920, 33 des 48 États de l'Union faisaient déjà appliquer leurs propres lois anti-alcool, souvent en bannissant les bars (*anti-saloon legislation*). Le Congrès lui-même comptait deux tiers de membres dits « *dry* » (secs) opposés aux « *wet* » (disons imbibés).

La prohibition, qui pouvait paraître comme une bonne idée pour réduire le problème de l'alcoolisme, a cependant vite engendré des effets pervers et pernicieux. La contrebande généralisée a notamment fait gonfler le crime organisé.

Al Capone, ça vous dit quelque chose? Le gangster contrebandier est évoqué dans *Tintin en Amérique*. Dans une scène délirante, un shérif ivre, qui a consommé de l'alcool frelaté, s'accroche tant bien que mal à un écriteau où apparaît un des articles du 18^e amendement.

Le régime sec a duré 13 ans, et en 1933 le 21^e amendement effaçait le 18^e. C'est le seul des 27 amendements ratifiés à avoir été abrogé.

« Le mouvement de tempérance va être un des moteurs du mouvement féministe, dit l'historienne. Cette lutte va politiser les femmes d'une certaine façon en leur donnant la parole, en les regroupant, en les encourageant à réfléchir à leur réalité. »

Dans son mémoire, M^{me} Robert cite la popularité des produits tonifiants à base d'alcool vendus aux femmes ou l'habitude de l'épicier d'offrir un verre à ses clientes. N'empêche, la consommation féminine était fortement désapprouvée.

« Quand une femme est tombée dans ce vice, il n'y a plus rien », disait un pamphlet de tempérance de 1907 du franciscain québécois Hugolin Lemay. « Si elle a un mari, des enfants, elle est pour eux une plaie vivante, incurable et pleine de douleurs. » L'idéal féminin chérissait le modèle maternel de respectabilité, de piété et de pureté morale.

« L'alcool est très révélateur de l'agir d'une société à un moment donné, poursuit l'historienne es boissons alcoolisées, rencontrée au CHRS cette semaine. Cet objet nous permet d'entrer par une porte de côté au cœur des rapports sociaux de sexes ou de classes, jusqu'à toucher aux modes de régulation sociale. »

Les raisons d'une déraison

À un siècle de distance, il est bien aisé de ridiculiser la volonté de la population et la décision des gouvernements de s'engager dans la voie radicale de la prohibition. D'ailleurs, M^{me} Robert rappelle que même l'Europe y a goûté à divers degrés, y compris la très permissive France, par exemple avec son interdit de l'absinthe. La chercheuse québécoise arrive d'un colloque à Reims sur le thème où a été discutée l'importance des mouvements internationaux de tempérance qui organisaient des congrès annuels.

Seulement, il faut bien se replonger dans l'alambic et comprendre ce qui a mené à cette solution radicale.

Oui, évidemment, l'alcoolisme faisait des ravages à l'époque comme maintenant. Certaines catégories sociales surconsommaient. Certains pères de famille buvaient leurs payes, s'enivraient, tapaient sur tout le monde.

Seulement, était-ce bien le nœud, le cœur des problèmes, l'effet ou la cause de maux plus profonds?

Le mémoire de M^{me} Robert s'intitule *À qui la faute?*, une question empruntée au père Hugolin rendant responsables de la prolifération de l'alcoolisme « les aubergistes, les pauvres et surtout les femmes ».

« L'alcool devient alors le bouc émissaire des problèmes sociaux, résume l'historienne. On identifie mal le problème. On dit que, si la société va mal, c'est à cause de l'alcool. On dit que, si les gens sont pauvres, c'est parce qu'ils boivent. C'est commode. Ça permet facilement de ne pas remettre en cause le système des inégalités. »

Al Capone et Seagram

De toute manière, ce qui pouvait paraître comme une bonne idée pour réduire le problème de l'alcoolisme a vite engendré des effets pervers et pernicieux. La contrebande généralisée a fait gonfler le crime organisé.

Le régime sec a duré treize ans. Le Québec a grandement profité de ces années sèches. La compagnie Seagram a connu une croissance exponentielle dans les années 1920. Comme elle s'était préparée à la levée de l'interdit américain en accumulant des stocks de whisky âgé, elle domine vite le marché des États-Unis dans les années 1930 et devient finalement une des plus grandes distilleries du monde jusqu'à sa disparition en 2000.

La prohibition a aussi légué au Québec la Commission des liqueurs du Québec (CLQ) en 1921, l'ancêtre de la Société des alcools, solution du monopole d'État sur la vente de vin et de spiritueux (mais pas de bière) quasi unique en Amérique du Nord. Le modèle décollait d'une initiative adoptée en Angleterre, elle-même inspirée du système Gothembourg. Cette solution suédoise transférait la responsabilité de la vente d'alcool à l'échelle locale à l'aide de tickets de rationnement (*motbok*).

« L'alcool faisait tellement partie du quotidien que l'interdit du commerce a simplement mené à la création d'un marché parallèle, explique Caroline Robert, qui poursuit ses recherches sur les rapports du Québec à l'alcool au doctorat. Le gouvernement a donc constaté qu'il perdait beaucoup d'argent en ne vendant plus de licences. »

Les buveurs restaient seuls responsables de leur malheur et de leur réhabilitation. Il fallut attendre les années 1940 au Québec pour voir naître d'autres formes d'entraide et les années 1960 pour que la question de l'alcoolisme et de sa résolution soit pensée autrement...

On dit que, si la société va mal, c'est à cause de l'alcool. On dit que, si les gens sont pauvres, c'est parce qu'ils boivent. C'est commode.

CAROLINE ROBERT



À LIRE DEMAIN : LA MODÉRATION A-T-ELLE MEILLEUR GOÛT? LES RAPPORTS ACTUELS DU QUÉBEC À L'ALCOOL.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS DE DÉCÈS-LE MÉMORIEL

Téléphone
514 525-1149
Courriel
deces@lememorial.com

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.